



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1449 du 05 février 2014

Sommaire

	Pages
Agenda – Infos brèves	2
1. Action du 6 février 2014 :	
• Appel de la CE fédérale	3-4
• Tract FD	5-6
• Communiqué de l'UCR CGT	7
• Préavis de grève UGFF CGT	8
• Fiches Missions, Protection Sociale et Salaires	9-14
• Note aux orgas	15-18
2. Action du 11 février 2014 :	
• Communiqué de presse	19
• Préavis de grève FNEE CGT	20-21
3. Ciel unique 2+ : Communiqué suite à l'action du 30 janvier 2014	22
4. Championnat du monde de déneigement : Communiqué de la FNEE CGT	23
5. Pénibilité : Compte rendu CGT FP de l'audience du 18 décembre 2013	24-26
6. OPA : Courrier du SNOA au DGITM sur les recrutements	27
7. ATESAT - ADS : Compte rendu CGT de l'audience du 21 janvier 2014	28-31
8. CCAS : Compte rendu FNEE CGT de l'audience du 15 janvier 2014	32-33
9. CGET : Compte rendu FNEE CGT de l'audience du 23 janvier 2014	34-39
10. Parcours professionnels et rémunérations : Compte rendu CGT – FP de l'audience du 30 janvier 2014	40-43
11. IFSEEP : Courrier intersyndical à la Ministre de la FP	44-45
12. Journées intersyndicales Femmes : Programme des journées des 20 et 21 mars 2014	46-47



AGENDA

Jeudi 6 février 2014

Journée interprofessionnelle de mobilisation

Jeudi 6 février 2014

Congrès national de l'USSER

Vendredi 7 février 2014

Congrès national de l'USSER

Vendredi 7 février 2014

OS/DRH : Elections 2014

Vendredi 7 février 2014

Réunion SNPAM : Enseignement maritime

Lundi 10 février 2014

FNEE-CGT/SG MEDDE-METL Agenda social 2014

Lundi 10 février 2014

Réunion confédérale « Amiante »

Mardi 11 février 2014

Actions revendicatives dans les DIR contre les privatisations

Mardi 11 février 2014

OS/DRH : Elections 2014

Mardi 11 février 2014

CCN

Mercredi 12 février 2014

Réunion du collectif ingénieur de l'Ofict

Mercredi 12 février 2014

CCN

Jeudi 13 février 2014

CTM

Jeudi 13 février 2014

Commission exécutive de l'UGFF

Jeudi 13 février 2014

OS / SGG réunion de travail + élections 2014

Jeudi 13 février 2014

Colloque MFP

Jeudi 13 février 2014

CE de l'OFICT-CGT

Lundi 17 février 2014

Bureau UGFF-CGT

Mardi 18 février 2014

OS / DRH groupe d'échanges

Mercredi 19 février 2014

Bureau UIT-CGT

Jeudi 20 février 2014

OS/DRH : Elections 2014

Jeudi 20 février 2014

Réunion CCAS

Jeudi 20 février 2014

Secrétariat OFICT-CGT

Vendredi 21 février 2014

Collectif UGFF : Elections 2014 DDI

Mercredi 26 février 2014

Secrétariat fédéral

Jeudi 27 février 2014

OS/DRH : Elections 2014



INFOS REVES



Contre l'extrême droite La Cgt condamne tout acte contraire à ses valeurs

Un article vient de paraître dans le journal Libération daté du vendredi 31 janvier à partir d'une photo mettant en scène des militants du syndicat CGT d'Air France faisant le geste de la « quenelle ». L'article fait également état de messages sur le web de soutien à Dieudonné par certains de ces militants.

Le geste de la « quenelle » popularisé par Dieudonné fait référence sans ambiguïté et de façon assumée au salut nazi, à l'antisémitisme. Son objectif est de porter atteinte à la dignité humaine. (...)



Négociation assurance chômage Le Medef veut gagner à tous les coups !

Le patronat a, ces dernières années, organisé la précarité dans le monde du travail. Cette précarité a un coût pour l'assurance chômage : l'indemnisation des contrats courts est déficitaire de 8,5 milliards d'euros (le double du déficit de l'UNEDIC). Or le patronat ne veut pas déboursier un centime de plus : il refuse la taxation des contrats courts proposée par la CGT ; Au contraire il veut que les plus précaires financent la facture en supprimant les annexes au règlement de l'assurance chômage spécifiques aux intérimaires et intermittents du spectacle. (...)



Chômage L'inversion de la courbe du chômage n'est pas à l'ordre du jour !

Les chiffres du chômage, avec une hausse du nombre de demandeurs d'emploi pour décembre 2013, confirment que les politiques d'emploi menées ces derniers mois ne sont pas de nature à changer la donne. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A (sans aucun emploi) augmente de 0,3% soit + 10200.

Nous observons une augmentation du chômage des seniors : (1,3%) et du chômage de longue durée (+0,9%). Sur un an, l'augmentation pour les seniors est de + 11,6%, et de + 13,3% pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an. (...)

suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Appel de la Commission exécutive fédérale des 28 et 29 janvier 2014

**Dans l'action et dans les manifestations
pour imposer d'autres choix et changer de cap !**

« Ce ne sont pas les rois et les généraux qui font l'histoire mais les masses populaires » disait Nelson Mandela. Aujourd'hui beaucoup de forces sont à l'œuvre pour détourner les peuples des décisions afin de les pousser à la résignation, au défaitisme, au repli sur soi...

En France, l'année 2013 aura effectivement été l'année de la désillusion pour beaucoup. Suite à l'alternance de 2012 il n'y a pas eu le changement de cap tant attendu ... Fermetures d'entreprises et chômage à taux record, rigueur salariale, hausse du coût de la vie, répression sur les militants syndicaux, réformes régressives et réduction des politiques publiques se poursuivent ne laissant que peu de perspectives pour une majorité de citoyens.

Pour autant, les luttes sociales, n'ont pas faibli et la CGT recueille toujours une grande confiance chez les salariés et reste la première organisation syndicale représentative.

Dans la fonction publique, nos mobilisations ont permis notamment le maintien du calcul sur les six derniers mois pour la retraite des fonctionnaires, l'abrogation du jour de carence, l'abandon du décret sur la réorientation professionnelle et des mesures catégorielles notamment pour la catégorie C, même si celles-ci restent insuffisantes.

L'adversité n'aura donc pas eu raison de notre détermination, de quoi nous donner assez de courage et d'espoir pour affronter cette nouvelle année qui débute sous d'inquiétants auspices.

En effet le pacte de responsabilité du gouvernement nous enfonce encore plus dans le cadre contraint de l'austérité avec en corollaire la baisse accrue des dépenses publiques.

- poursuite de l'allègement du soit disant « coût du travail » avec le crédit d'impôt compétitivité et la fin d'ici 2017 du prélèvement des cotisations familiales correspondant à un cadeau supplémentaire de 30 milliards d'euros pour les entrepreneurs
- planification et modernisation de la fiscalité sur les sociétés avec une diminution du nombre de taxes
- simplification des normes et des procédures notamment au détriment de l'environnement.

Tout cela sans contrepartie précise en terme de créations d'emploi et sans contraintes particulières pour les bénéficiaires de ces mesures.

La réduction des dépenses publiques à hauteur de 15 milliards d'euros pour 2014 et 50 milliards de plus de 2015 à 2017 entraînerait une dégradation accrue des missions de services publics et la remise en cause de notre système de protection sociale et de retraite.

Cela se traduirait aussi par des mesures qui sans le dire détricoteraient les garanties liées aux statuts, au travers notamment du renforcement de l'individualisation de la rémunération (généralisation des primes au mérite, poursuite du gel du point d'indice, blocage des carrières, ...).

Dans le cadre de la MAP et de l'acte III de décentralisation, ce serait aussi la poursuite des restructurations et mutualisations de services, des abandons et privatisations de missions ainsi que la création de « maisons de l'Etat » et de « maisons de services publics » avec une dégradation des conditions de travail pour les personnels.

Aujourd'hui pour le MEDDE et le METL c'est par exemple :

- l'arrêt de l'ATESAT et de l'ADS laissant plus de 4000 agents sans perspectives ni garanties et renvoyant les collectivités aux cabinets privés.

- l'annonce de nouvelles privatisations de routes dans le cadre d'un plan de relance autoroutier faisant une fois de plus la part belle aux sociétés concessionnaires avec à la clé le transfert d'agents au privé.

- la tentative de libéralisation de la navigation aérienne avec le projet ciel unique 2+ et la fermeture de la moitié des centres de Météo-France.

- les fusions de services aboutissant à la création d'établissements et agences (CEREMA, AFB...) sans les moyens humains et budgétaires nécessaires pour accomplir correctement les missions.

- la dégradation de la gestion des personnels .

Pour la CGT, l'austérité n'est pas la clé de la reprise. Diviser par deux les dividendes des actionnaires libérerait 120 milliards d'euros pour les investissements, les emplois et les salaires. Aujourd'hui ce qui pèse sur l'économie ce n'est pas le travail mais le coût du capital et le productivisme qui nuit à l'environnement. C'est donc bien d'une autre répartition des richesses dont nous avons besoin.

Dans ce contexte, la construction de la journée d'action nationale interprofessionnelle du 6 février, initiée par la CGT, doit permettre la mobilisation d'un maximum de salariés pour peser et obliger le gouvernement à revoir sa copie. Car si la pression repose une fois de plus sur la population, les grands groupes et les financiers bénéficient d'un nouveau chèque en blanc de la part du gouvernement.

C'est pourquoi, la Fédération nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT s'est inscrite dans le processus de mobilisation initié par la CGT. Elle invite toutes ses composantes à faire remonter les initiatives programmées pour mobiliser dans l'unité la plus large tous les personnels le 06 février dans les services et dans les manifestations interprofessionnelles pour l'emploi, les salaires, les conditions de travail, la protection sociale et le service public.

Elle appelle également toutes les composantes à préparer activement la journée nationale d'action du 11 février dans les DIR contre la privatisation des routes, pour une maîtrise publique du réseau routier national et pour une prise en compte de la pénibilité.

Montreuil, le 29 janvier 2014

Le 6 février 2014

Dans l'action et dans les manifestations pour imposer d'autres choix et changer de cap !

« L'impact » de responsabilité : ce sont toujours les mêmes qui payent !

Le pacte de responsabilité, du président Hollande vient confirmer la volonté du gouvernement de prolonger et amplifier la politique d'austérité avec notamment la fin du pèlèvement des cotisations familiales d'ici 2017 pour les entrepreneurs et la réduction des dépenses publiques à hauteur de 50 milliards d'euros entre 2015 et 2017. Conduite de manière coordonnée dans tous les pays de l'Union Européenne, soit disant pour faire face à la « crise de la dette » cette austérité provoque partout une hausse dramatique du chômage, le développement de la précarité et une profonde remise en cause des droits sociaux.

La solution, une autre répartition des richesses

Les richesses créées par notre travail doivent prioritairement servir à la réponse aux besoins sociaux, à la création d'emplois de qualité, à la revalorisation salariale.

L'austérité, c'est toujours moins pour les salariés et la population et toujours plus pour les actionnaires et les grands groupes !

En France pour les agents publics cela se traduit notamment par:

- ▶ la baisse du pouvoir d'achat conséquence du gel de la valeur du point d'indice depuis 2010
- ▶ le recul de l'âge de départ en retraite à taux plein et l'augmentation des cotisations
- ▶ des suppressions massives d'emplois notamment dans les ministères dits « non prioritaires »
- ▶ des restructurations et abandons de missions dans la lignée de la RGPP avec la MAP (Modernisation de l'Action Publique) et l'acte III de décentralisation qui provoquent le désarroi des agents et des usagers
- ▶ une dégradation des conditions de travail et de la santé des personnels.

... Et c'est possible !

Diviser par deux les dividendes des actionnaires libérerait 120 milliards d'euros pour les investissements productifs pour créer des emplois et permettrait de revaloriser les salaires. Aujourd'hui ce qui pèse sur l'économie ce n'est pas le travail mais bien le coût du capital ! La CGT propose d'adopter un plan de relance à l'échelle nationale et européenne ainsi qu'une réforme fiscale pour renforcer la justice sociale et les politiques publiques.

**ADS/ATESAT(*) :
l'Etat n'abandonne pas que les missions ;
les agents aussi !**

Ce sont environ 4000 agents qui après avoir vécu une multitude de restructurations de services et la suppression de l'ingénierie concurrentielle doivent faire face à l'annonce par Cécile Duflot de l'abandon de ces missions d'assistance. La CGT a clairement fait part de son opposition à ce projet et ne se résoud pas à l'abandon de missions gratuites et obligatoires pour le compte des collectivités locales et des usagers. Elle demande également des garanties pour les personnels.

(*) Aide au Droit des Sols/ Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire

Plan de relance autoroutier : les sociétés concessionnaires privées se frottent les mains!

Après la suspension de l'écotaxe poids lourds qui prive l'Etat d'un milliard d'euros de ressources par an pour les infrastructures de transports, le gouvernement veut mettre en place un plan de relance autoroutier ou plutôt un nouveau plan de relance de privatisation des routes nationales sur 2014-2020 ! Le financement à hauteur d'1,2 milliards d'euros concernent le réseau routier des DIR (et 2,5 milliards € les autoroutes) avec un impact statutaire et social sur les organisations de travail des services routiers sous forme d'allongement de la durée de concession et/ou de hausses tarifaires pour les principales sociétés. Rappelons qu'un an de péage supplémentaire correspond à un surplus de 2 milliards de chiffre d'affaire ! La CGT s'oppose aux concessions et appelle les salariés et les usagers à intervenir pour une maîtrise publique du réseau routier national.

Libéralisation de la navigation aérienne : le ciel est unique, il doit rester public!

La Commission européenne a décidé de légiférer une nouvelle fois sur le Ciel unique au travers d'un nouveau paquet législatif RP2 et Ciel unique 2+. Le projet de la Commission, dans l'état actuel des discussions, introduirait des dispositions qui auraient des conséquences sociales majeures pour l'ensemble des personnels de la DGAC. Ces projets concernent la séparation structurelle entre l'autorité de surveillance, le régalién et le prestataire de navigation aérienne ainsi que l'externalisation de services considérés comme annexes par la Commission européenne. Ces dispositions entraîneraient de facto une sortie de la Fonction publique d'État, à laquelle nous rappelons notre attachement indéfectible, de tout ou partie de la DGAC, suivie de privatisations ou de démantèlements probables de certains de ses services et activités avec des conséquences sociales négatives pour les agents concernés, c'est pourquoi la CGT demande l'abandon de ce projet.

Réseau scientifique et technique : quels moyens pour le CEREMA ?

Le 1er janvier, le Centre d'Etude et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) a été créé par la fusion des 8 CETE, du SETRA, du CERTU et du CETMEF. Son budget de fonctionnement serait inférieur de 3,2% à celui des 11 services regroupés. La CGT refuse les conditions dans lesquelles le CEREMA se met en place, en particulier dans un cadre de diminution des effectifs et des moyens et se bat pour une mise en place dans les meilleures conditions dans l'intérêt des agents et des missions.

L'Agence Française pour la Biodiversité : comment faire plus pour l'environnement avec moins ?

La CGT, avec l'ensemble des OS, a voté contre le projet actuel de création de l'AFB lors du CTM du 19 décembre notamment du fait de l'absence de moyens supplémentaires dédiés aux nombreuses fonctions prévues, d'incohérences et d'inconnues du schéma de fusion des entités intégrées et des futures implantations de l'agence dans les régions et départements. La CGT est déterminée à défendre les personnels ; leurs moyens et leurs missions de service public de protection de la biodiversité, des milieux aquatiques et des aires marines protégées.

Le 6 février, portons ensemble nos exigences en matière d'emploi, de salaire, de conditions de travail, de protection sociale et de service public ; dans les services agissons pour nos revendications et retrouvons-nous nombreux pour manifester tous ensemble pour :

- **un service public et une Fonction Publique garants de la satisfaction des besoins de la population**
- **la fin de la politique d'austérité, des moyens pour le service public, la fin des suppressions d'emplois et des créations de postes selon les besoins**
- **un moratoire sur les restructurations de services et les transferts de compétences, l'abandon de la MAP et de l'acte III de décentralisation**
- **le dégel immédiat de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes salariales**
- **une véritable politique de santé au travail et d'action sociale**
- **de meilleurs déroulements de carrière**



Communiqué de l'Union Confédérale des Retraités CGT

IL EST URGENT DE SE MOBILISER !

Depuis des années, les retraités sont particulièrement maltraités par les attaques répétées des différents Gouvernements contre notamment leur pouvoir d'achat.

Inquiétudes, amertume et colère ne cessent de grandir parmi les salariés, les jeunes, les femmes, les privés d'emploi et les retraités.

Les salaires, les minima sociaux et les pensions stagnent ou régressent. Le chômage continue sa hausse insupportable. Les conditions de travail se dégradent. La jeunesse galère de petits boulots en sales boulots. La perspective d'une retraite bien méritée et d'une reconnaissance de la pénibilité au travail s'éloignent... Nous vivons de plus en plus mal l'aggravation des inégalités, l'intensification de la précarité et de la misère.

Pendant que le Gouvernement abdique chaque jour davantage face aux marchés financiers, le Patronat en réclame toujours plus. Aujourd'hui, les moyens de relance de l'Economie sont captés par les actionnaires, dont les dividendes ne cessent d'augmenter au détriment de la rémunération du travail et des investissements nécessaires pour développer les entreprises. En trente ans, le nombre de jours travaillés pour rémunérer les actionnaires est passé de 11 à 45 jours.

Le Président de la République vient d'annoncer formellement la fin du financement de la politique familiale par les entreprises.

Chaque jour confirme l'urgence de notre intervention. Ensemble, actifs et retraités, soyons de plus en plus nombreux pour que ça change vraiment et durablement !

Le travail que les salariés produisent à tous les niveaux, dans tous les secteurs et dans toute leur diversité, crée des biens et produits utiles à tous. Il permet aux entreprises françaises de dégager des marges financières qui, même si elles accusent un fléchissement du fait de la crise, doivent pouvoir financer les investissements, l'augmentation des salaires, l'emploi et nos systèmes solidaires de protection sociale : la retraite, la santé, la famille, l'assurance chômage.

Exigeons une autre répartition des richesses !

L'UCR-CGT invite toutes nos Organisations, USR et UFR, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour réunir nos collectifs militants, nos syndiqués, et à travailler à la mobilisation la plus large possible des retraités pour le 6 février 2014 en s'appuyant sur notre campagne « carte pétition ».

L'élévation du rapport de forces et la capacité des salariés et retraités à imposer d'autres choix passent par la réussite du 6 février 2014, ainsi que par le renforcement de la CGT.

Montreuil, le 15 janvier 2014



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

Montreuil, le 13 janvier 2014

Madame Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation
et de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 – Paris

Nos réf. : JMC/CJ-A
Objet : Préavis de grève.

Madame la Ministre,

Le jeudi 6 février prochain constitue une nouvelle journée d'action interprofessionnelle pour la défense des retraites, pour les salaires et l'emploi.

A l'occasion des mobilisations qui auront lieu ce jour là, des agents pourraient décider de cesser le travail.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la **journée du 6 février 2014**, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Ce préavis concerne l'ensemble de la Fonction publique de l'Etat.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général

Jean-Marc CANON



Une nouvelle étape du processus de mobilisation pour la reconquête des politiques et des services publics !

En ce début d'année 2014, toujours sous l'aiguillon du patronat, les pouvoirs publics engagent une nouvelle phase du processus de destruction des politiques publiques et des services publics.

Après avoir ratifié le Traité européen sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) et, au nom de la «compétitivité», accordé 20 milliards d'euros aux entreprises au titre du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le pouvoir exécutif annonce la fin du financement de la politique familiale par les entreprises en mettant fin aux cotisations sociales patronales d'ici 2017, soit un nouveau cadeau de 30 milliards d'euros.

Cette annonce est une attaque en règle et sans précédent, depuis le plan Juppé de 1995, contre la conception solidaire et interprofessionnelle de la Sécurité Sociale et ses modalités de financement par la cotisation sociale.

Elle s'inscrit aussi dans une politique visant à une profonde réorganisation de l'ensemble des politiques publiques, des services publics, et à une toute autre conception du rôle et de la place des finances publiques.

Pour «financer» ce nouveau cadeau au patronat, aux actionnaires, aux financiers, François Hollande annonce une nouvelle purge budgétaire qui frapperait tous les acteurs de l'action publique : la Sécurité Sociale mais aussi l'Etat et les collectivités territoriales.

Sœur jumelle de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et de la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (Réate), la Modernisation de l'Action Publique est également inscrite dans une vision comptable de l'action publique.

Après avoir engagé 15 milliards d'euros d'économies budgétaires au titre de la loi de finances 2014, ce sont 50 milliards d'économies qui sont annoncés pour les années 2015, 2016 et 2017.

Ces orientations vont se traduire par de nouvelles suppressions massives d'emploi public, des abandons et des privatisations de missions et des réorganisations destructrices des politiques publiques et des services publics.

Un conseil stratégique de la dépense et un conseil de la simplification pour les entreprises proposeront des mesures de simplification devant générer des changements dans les méthodes de travail des administrations.

Chaque ministère sera mis à contribution pour formuler des propositions de simplification.

Il s'agit d'opérer un «choc de simplification» dont l'objectif essentiel consiste à transformer toute une série de dispositions législatives et réglementaires et à faire de la puissance publique un outil au service d'une rentabilité toujours plus démesurée du capital et des entreprises, y compris en réduisant les obligations déclaratives de ces dernières et les contrôles dont elles font aujourd'hui l'objet...

Par ailleurs, un nouveau coup d'accélérateur va être donné s'agissant des régressions à l'œuvre du point de vue de la dimension territoriale des politiques publiques, des services publics et plus largement de la puissance publique :

- » La nouvelle administration territoriale de l'Etat se traduit aujourd'hui par l'octroi de nouveaux et conséquents pouvoirs, hiérarchiques et budgétaires, aux préfets de région ;

- ▶ Des engagements de projet et de service public seront définis et rendus publics dans les territoires au risque de générer une priorisation de certaines missions alors que d'autres seraient abandonnées, externalisées et même privatisées ;
- ▶ La rétraction des réseaux des services déconcentrés de l'Etat va s'accroître avec la mise en place de maisons de service public qui auraient pour vocation de regrouper toute une série de services déconcentrés infra-départementaux.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a été votée en fin d'année dernière.

Véritable arme de désorganisation et de destruction des collectivités territoriales, cette loi prévoit la mise en place de conférences territoriales de l'action publique ayant pour objet de conclure entre collectivités des pactes de gouvernance de même que la possibilité, à la demande de ces mêmes collectivités, d'exercer des politiques publiques dont la compétence est dévolue à l'Etat.

Elle met à mal l'égalité d'accès aux services publics (qui pourraient être organisés à la carte), la nécessaire continuité territoriale de l'action publique, la dimension nationale des politiques publiques de l'Etat.

Avec l'annonce d'un nouveau projet de loi de décentralisation, le pouvoir exécutif lance une nouvelle offensive ayant pour objet :

- ▶ d'organiser une clarification stricte des compétences entre collectivités et de mettre fin à la clause de compétence générale ;
- ▶ d'en «terminer avec les enchevêtrements, les doublons et les confusions...».

Les régions seraient dotées d'un «pouvoir réglementaire local d'adaptation» et devraient se regrouper.

Par ailleurs, toutes les collectivités seront «incitées» à se regrouper et à fusionner si ces dernières souhaitent disposer de dotations budgétaires du plus haut niveau possible.

De fait, les évolutions envisagées tendent à concentrer les lieux de décisions aux mains d'élus entrepreneurs, dotés de pouvoirs exorbitants, régnant sur de vastes territoires livrés à une mise en concurrence.

La journée interprofessionnelle d'action du 6 février est constitutive d'une nouvelle étape dans la construction d'un processus qu'il nous faut inscrire dans la durée pour la reconquête des politiques publiques et des services publics.

Une reconquête qui exige notamment :

- ▶ Des politiques publiques qui soient de véritables outils au service de la construction d'une société du plein emploi, de la satisfaction des droits fondamentaux et des besoins sociaux et d'une nouvelle logique de développement concourant y compris à la reconquête des activités industrielles et à la transition écologique ;
- ▶ L'implantation sur l'ensemble du territoire de Services publics de pleine compétence et de proximité ;
- ▶ D'en finir avec une conception des finances publiques visant à condamner à vie les salariés et les peuples à l'austérité à vie en imposant une autre répartition des richesses produites poursuivant au moins deux objectifs clés :
 - la revalorisation du travail et de sa rémunération,
 - une autre politique fiscale, budgétaire et financière assurant les moyens de financement nécessaires à la mise en oeuvre des politiques publiques et des services publics, dans leurs dimensions territoriales, nationales, européennes.
- ▶ Une autre conception des politiques initiées par l'union européenne ;
- ▶ Le prononcé d'un moratoire sur les réformes en cours dans les services publics s'inscrivant dans notre revendication relative à l'abrogation de la MAP et de l'acte III de la décentralisation ;
- ▶ Une toute autre conception des relations et de la démocratie sociales devant permettre, dans le cadre de processus de négociations, la prise en compte des propositions et des revendications des personnels et de leurs organisations syndicales.





RETRAITE - PÉNIBILITÉ - PROTECTION SOCIALE

1) Retraite

De nombreux sujets propres à la Fonction publique restent non résolus.

Le minimum garanti : les réformes de 2003, 2010 et 2013 du minimum garanti sont une machine à appauvrir les retraités, et frappent en particulier les femmes. Il faut revoir le mode de calcul de cette garantie de pension, distincte du minimum contributif, et relever son montant au niveau du SMIC.

LA CGT REVENDIQUE :

- ✓ L'abandon de la double condition (avoir la durée d'assurance totale ou atteindre la limite d'âge) pour avoir droit au minimum garanti ;
- ✓ L'amélioration des conditions de calcul du minimum garanti pour les agents ayant moins de 15 ans de service, qui revient à le supprimer de fait pour ces agents ;
- ✓ L'abandon de la décision non encore mise en application d'écrêter le Minimum Garanti, par comparaison avec les autres minima de pension du même pluri-pensionné ; et en conséquence l'abandon de la condition de liquidation de toutes les pensions pour avoir droit au minimum garanti ;
- ✓ La prise en compte des bonifications, a minima celles pour enfant, pour le calcul du Minimum Garanti.

La retraite additionnelle : la CGT demande l'ouverture d'une négociation pour sortir de la capitalisation par la mise en extinction du régime additionnel, les droits déjà acquis à l'ERAFP étant préservés.

Cette mise en extinction doit être abordée en même temps que l'ouverture de négociations pour une intégration des primes ayant caractère de complément salarial dans le traitement indiciaire.

Les droits familiaux : La CGT demande le rétablissement de la bonification d'un an par enfant pour les femmes fonctionnaires.

Les pluri-pensionnés : La pension pour le secteur privé des fonctionnaires pluri-pensionnés ne doit plus être calculée sur toutes leurs années de privé, ce qui réduit beaucoup le niveau de la pension, mais en proratisant le calcul de leur «salaire annuel moyen» en proportion du nombre d'années passées dans le privé.

La CGT revendique la **prise en compte des jours de grève dans la constitution des droits à la retraite** pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

2) Pénibilité

La CGT demande l'ouverture d'une négociation spécifique sur la pénibilité dans la Fonction publique, avec les objectifs d'une réparation fondée de manière plus transparente, d'une meilleure liaison entre prévention et réparation, et d'une articulation entre compte pénibilité et service actif.

La pénibilité doit rester attachée à une définition collective, statutaire et réglementaire à partir de l'activité, c'est-à-dire le travail réel.



LA CGT REVENDIQUE :

- ✓ de fonder la reconnaissance de la pénibilité dans la Fonction publique, par le service actif, sur un décret listant les conditions de travail et de dangerosité y ouvrant droit ;
- ✓ que chaque année de service actif donne droit à un trimestre de bonification, pour rendre possible les départs anticipés ;
- ✓ Les conditions de durée de service pour bénéficier du départ anticipé et des bonifications (17 ans - mais 15 ans pour la CGT), sont dissuasives à la mise en oeuvre d'une politique de prévention. Pour la CGT, l'âge d'ouverture des droits et la limite d'âge doivent être abaissés du nombre de trimestres de bonification obtenus avant l'acquisition de la condition de durée ;
- ✓ Le droit à départ anticipé, l'abaissement de l'âge d'ouverture des droits et de la limite d'âge, doivent être conservés, quelle que soit l'évolution de la carrière ;
- ✓ La reconnaissance réciproque des bonifications acquises entre compte pénibilité du privé et service actif du public ;
- ✓ La reconnaissance de la pénibilité des contractuels de droit public, par le compte pénibilité ou un mode de reconnaissance propre à leur profession, comme pour les médecins hospitaliers.

3) Protection sociale complémentaire

Notre protection sociale complémentaire est en danger.

La CGT dénonce les politiques actuelles, et propose de conquérir de nouveaux droits.

La RGPP, aujourd'hui la MAP, et encore l'ANI, entraînent une dérive insidieuse de la logique solidaire de prise en charge de la santé, pour aller vers une logique de marché concurrentiel et de consumérisme, creusant face à la maladie un écart inadmissible pour les salariés et les retraités.

La CGT revendique :

- que la Sécurité Sociale qui est le fondement de la protection sociale en France soit renforcée ;
- une complémentaire santé solidaire, reconnue comme un service social d'intérêt général et non plus comme un produit de marché, établissant une protection couplée dans les domaines de la santé et de la prévoyance pour les actifs, fonctionnaires et non-titulaires, et les retraités ;

- la prise en charge de la santé doit avoir un vrai sens politique : privilégier l'intérêt général en santé plutôt que le marché concurrentiel.

La CGT revendique que la protection sociale complémentaire soit mise en oeuvre par des « opérateurs » qui agissent sans but lucratif, à savoir des mutuelles.

La CGT doit veiller à ce que les mutuelles de fonctionnaires maintiennent leurs pratiques non lucratives, avec des prestations solidaires inscrites dans le prolongement des droits statutaires, et basées sur :

- une solidarité intergénérationnelle incluant les retraités ;
- une solidarité indiciaire, adaptée au revenu de chacun ;
- une solidarité familiale ;
- une solidarité globale, prenant en compte également la perte d'autonomie, l'accompagnement social et la prévoyance (décès, invalidité, incapacité temporaire de travailler).

La CGT agit pour un fonctionnement démocratique des mutuelles de fonctionnaires.

Pour la CGT, la protection sociale, le service public et le statut des fonctionnaires, constituent les piliers de la solidarité nationale, de l'intérêt général et de la justice sociale.

La CGT se prononce pour un droit à une protection sociale complémentaire dont chacun dispose selon ses besoins. Pour la CGT, le financement de la protection sociale complémentaire par les employeurs publics ne fausse pas la concurrence, c'est du salaire socialisé.

La CGT demande l'ouverture d'une négociation, distincte de celle sur les salaires et les carrières, pour un véritable financement de la protection sociale complémentaire par les employeurs publics.



Fiche - SALAIRE - POUVOIR D'ACHAT (FÉVRIER 2014)

Union
Générale des
Fédérations de
Fonctionnaires

la
cgt

www.ugff.cgt.fr



Augmenter les salaires et le pouvoir d'achat : c'est juste, possible et urgent !

Un état des lieux alarmant :

La situation des salaires, de la grille indiciaire et des déroulements de carrière dans la Fonction publique atteint des sommets dans le catastrophique.

En dépit de la réforme de la catégorie C vantée et mise en œuvre par le gouvernement, au 1^{er} février 2014, le salaire minimum de la Fonction publique ne se situe qu'à 1,2 % au-dessus du SMIC.

L'agent recruté à ce niveau, au bout de **10 ans** de carrière, verra son salaire net mensuel ne progresser que de **25 euros**, en étant pourtant passé du **1^{er} au 6^{ème} échelon**.

Guère plus mirobolante est la situation de la catégorie B puisque, au 1^{er} février 2014 (toujours en conséquence de la réforme évoquée ci-dessus), son niveau de recrutement se situera à **2,8 %** au dessus du SMIC et que, en **5 ans** de carrière, le gain mensuel net sera inférieur à **50 euros**.

Enfin, pour la catégorie A, le recrutement s'effectue à **11,5 %** au-dessus du SMIC. Rappelons encore une fois qu'il se situait à **75 %** il y a moins de **30 ans** de cela.

Ce tableau est strictement éloquent. Il démontre que, alors que les qualifications se sont notoirement élevées, les salaires et les carrières sont en chute libre.

C'est même à un véritable phénomène de précarisation auquel on est confronté lorsque que l'on sait que plus d'1 million d'agents a des traitements compris entre le SMIC et le SMIC + 5 % et que des dizaines de milliers d'entre eux, employés sur des temps incomplets imposés, ne perçoivent qu'une fraction du SMIC !

L'enjeu central : la valeur du point

Cette situation est tout sauf le fait du hasard.

Pour l'essentiel, elle est la conséquence d'une politique salariale qui fait augmenter la valeur du point moins vite que l'inflation.

Depuis 1984, début de cette politique dite de « désindexation », la valeur du point a perdu **29 %** par rapport à l'Indice des Prix à la Consommation.

Mais, cette chute ne fait que s'accélérer ces dernières années.

Ainsi, si de 1984 à 2006 inclus, le décrochage annuel moyen était de **1,17 %**, depuis 2007 (l'élection de Sarkozy) et jusqu'à aujourd'hui, il est passé à **1,35 %** par an. Et si on se concentre sur la période depuis laquelle le gel a purement et simplement été décrété (juillet 2010), la perte sèche est de **1,69 %** par an.



En bas de la feuille de paie, c'est encore moins :

Non seulement, nos salaires de base sont en chute libre et nos carrières sont écrasées, mais il faut également faire face à des ponctions supplémentaires.

Ça a commencé, en 2005, par la mise en place du Régime Additionnel de la Fonction publique, système de retraite par capitalisation. Ce dispositif, hautement condamnable dans son principe, ôte en moyenne **1 %** du net à payer aux fonctionnaires par le biais de sa cotisation.

Depuis 2011, sous couvert d'équité avec les salariés du privé, nous devons faire face à une augmentation de la cotisation de pension civile qui, au début 2014, atteint déjà **1,08 %**.

Depuis 2013, nouvelle majoration, au nom cette fois des carrières longues, qui, au 1^{er} janvier 2014, atteint déjà **0,15 %**.

Et enfin, au titre de l'augmentation générale des cotisations salariales initiée par François Hollande et Jean-Marc Ayrault, c'est une nouvelle ponction de **0,06 %** qui est intervenue le 1^{er} janvier 2014.

Au total donc, ce sont **2,29 %** de prélèvements supplémentaires qui, en plus du décrochage de la valeur du point, viennent ponctionner notre pouvoir d'achat.



Augmenter les salaires et les pensions : c'est possible

Rappelons d'abord une vérité première : la crise, c'est celle du système capitaliste. C'est bien la course folle aux profits qui l'a provoquée.

Pour la CGT, il n'est donc pas question d'accepter que ce soit la majorité des salariés qui en fasse les frais ; pas davantage les agents de la Fonction publique qui n'ont pas à être sacrifiés sur l'autel de la résorption de la dette publique.

En tout état de cause, lorsqu'on le rapporte au Produit Intérieur Brut, l'ensemble constitué par les traitements, primes et pensions des 3 versants de la Fonction publique a baissé ces dernières années.

Ainsi, de 1998 à 2008, sa part est passée de 13,7 % à 12,8 % (soit, en valeur actuelle, une baisse d'environ 20 milliards d'euros !).

Et si, en 2012, cette part est remontée à 13,2 %, ce n'est évidemment dû qu'à l'effet de la crise et au tassement du PIB (si la croissance s'était simplement maintenue à 1 % de moyenne annuelle, elle ne représenterait plus que 12,5 % du PIB).

Enfin, rappelons par exemple, qu'augmenter la valeur du point de 5%, c'est faire rentrer **600 millions d'euros** de cotisations salariales supplémentaires pour la seule assurance maladie.



Montreuil, 30 janvier 2014

Note aux organisations de la CGT

Participons tous ensemble à construire une riposte des salariés et des citoyens contre les privatisations des routes de France

- ▶ **Le 6 février: mobilisation des services routiers et participation aux manifestations interprofessionnelles.**
- ▶ **11 février : Préavis de grève de la FNEE des personnels des services routiers de l'Etat, actions de grève et délégations.**
- ▶ **La campagne municipale nous donne l'opportunité de porter à la connaissance des élus, parlementaires et usagers les raisons de mettre un arrêt à la poursuite des privatisations des routes.**
- ▶ **Travailler à construire dans les territoires les mobilisations des salariés et citoyens autour de chaque projet en perspective d'une grande journée d'actions avant l'été contre les concessions autoroutières.**

Contexte :

Le Gouvernement met en place un plan de relance autoroutier sur la période 2014-2020 et attend le feu vert de l'Europe pour mettre en place de nouvelles concessions avec les sociétés concessionnaires actuelles dans le cadre de l'adossement dérogatoire au droit commun de la concurrence (sans appel d'offre, par avenant aux concessions actuelles) des projets à hauteur de 3,6 milliards €; Selon les projets, le financement interviendrait sous forme d'un allongement de la durée de concession et/ ou des hausses tarifaires pour les principales sociétés concessionnaires afin de leur compenser ces investissements d'une part, sur le réseau routier national non concédé (gratuit) qui impacte l'organisation des services routiers de l'Etat par des transferts d'agents publics aux sociétés privées et d'autre part, sur quelques autoroutes concédées. En tout, 23 opérations seraient réalisées par les 7 sociétés d'autoroutes.

Suite à ce plan de relance, seront mises en concessions nouvelles les autres projets autoroutiers à péages retenus dans la liste des premières priorités du rapport DURON (commission mobilités 21 sur l'ex SNIT) à réaliser d'ici 2030.

Affirmons ensemble notre opposition à toute forme de privatisation de réseaux et de transfert de personnels et réaffirmons notre revendication d'une maîtrise publique du réseau routier national avec bien entendu des agents publics sous statut de fonctionnaire.

Unaniment, toutes les fédérations syndicales du ministère de l'Ecologie et des Transports se sont prononcées contre de nouvelles privatisations par ce plan de relance ainsi qu'à de nouveaux transferts de RN dans le cadre des réformes territoriales, notamment la métropolisation.

L'intervention des salariés et citoyens est donc primordiale pour mettre fin aux privatisations des routes, véritable scandale national.

A partir de cette opposition des personnels directement concernés, les agents des services routiers de l'Etat (et des conseils généraux) et les salariés des sociétés concessionnaires, il faut gagner les salariés publics et privés au mouvement d'opposition et dans l'action ; **C'est le sens de l'appel** que nous faisons aux organisations de la CGT, des professions et des territoires. Il faut également élargir le front du refus, aux élus politiques des communes, départements et régions et des parlementaires, des nombreuses associations et collectifs d'usagers Pour cela, seront proposés des matériels pour la mobilisation (tract aux usagers, appel à signer en ligne : **« Privatisation des routes de France, un scandale national » ; il est essentiel et nécessaire que nos ORGAs des professions (FNEE/DIR, FNST/branche sociétés autoroutières, FDSP/conseils généraux.....) mettent en commun et à disposition les militants pour aller vers une implication forte dans les réunions en territoire UD, UL CR + UIT régionales.**

Argumentaire :

Pourquoi la CGT s'oppose aux concessions ?

Après le scandale des privatisations des sociétés publiques d'autoroutes en 2005-2006, c'est le scandale national qui continue par une double peine aux usagers (impôts des contribuables et maintenant les péages) : voir le texte du communiqué de presse diffusé sur le site confédéral le 22 janvier 2014.

On dit que l'Etat manque d'argent ?

C'est donc le recours au financement privé qui est le choix de l'Etat. Son choix serait de transférer aux sociétés concessionnaires privées, qui ont la main mise sur le tiroir caisse des péages depuis 2006, la charge de réaliser ces investissements, non pas en leur imposant ces travaux pour réinvestir leurs bénéfices, mais en leur proposant un financement compensé sur les tarifs des péages (en hausse continue) et cela pendant une durée rallongée de la concession: rappelons qu'1 an de péages supplémentaires c'est environ plus de 2 milliards € de Chiffres d'affaires pour les sociétés!.

C'est la double peine pour les citoyens : en tant que contribuable, ils les ont largement financés et maintenant ils seront soumis aux péages, faisant payer l'usage cette fois-ci de l'autoroute, pour grossir les extraordinaires bénéfices des sociétés concessionnaires depuis les privatisations.

Mais les sociétés concessionnaires d'autoroutes en regorgent, au total ce sont 2 milliards € de bénéfices nets qu'ont enregistrés pour la seule année 2011, les trois sociétés autoroutières qui affichent un taux de rentabilité de l'ordre de 8%. Qui plus est, le modèle des concessions actuelles conduit à ce que tout investissement est compensé par une hausse de tarifs et il en ressort une augmentation de leurs chiffres d'affaires en moyenne de 4% par an entre 2006 et 2011.

On dit qu'il ne faut pas accroître la dette publique ?

C'est possible mais l'argent doit rentrer dans les caisses de l'Etat : on en est loin après le grand oral du Président de la République ! l'austérité et le choix de la réduction des déficits publics s'opposent à une politique de relance économique, de l'emploi et en faveur de l'aménagement du territoire.

Rappelons que suite à la suspension par le Gouvernement **de l'écotaxe PL**, permettant pourtant de financer les infrastructures de transport et prioritairement le réseau ferroviaire et fluvial, le manque à gagner de cette suspension s'élève à plus d'1 milliard d'€ par an ! sans compter la gabegie financière liée au contrat de partenariat public-privé (PPP) avec le consortium Ecomouv, qui prélève 20% de la recette de la taxe soit environ 250 millions par an versés par l'Etat. De plus on privatise la mission publique de collecte de l'impôt !

Rappelons également, la dépense annuelle de l'Etat, qui paye 23 millions d'€ au titre des PPP conclus pour la réalisation des 63 centres d'exploitation et d'intervention (CEI) dans les services routiers de l'Etat.

Le capital coûte cher à la France, banques et actionnaires font d'extraordinaires ponctions sur les richesses créées, qui s'additionnent aux cadeaux aux entreprises.

Les projets autoroutiers continuent en réalité la politique de privatisation du réseau pour une enveloppe de 3,6 milliards d'€ tous réseaux confondus. Le gouvernement continue de brader son réseau aux sociétés concessionnaires autoroutières ce qui revient à liquider à plus ou moins long terme, **le service public routier et donc les services routiers de l'Etat.**

Il faut arrêter cette spirale infernale des privatisations et des externalisations des missions qui touchent les salariés, les usagers et les citoyens qui vont à coup sûr, payer le prix fort pour emprunter un réseau, déjà financé par l'impôt.

La Cour des comptes dans son rapport de juillet 2013, déclare : suite au plan de relance des autoroutes en 2010 « *ainsi, les bénéfices des sociétés concessionnaires n'ont pas été réinvestis dans des investissements nouveaux ou dans des diminutions de tarifs ; ce modèle ne peut donc qu'aboutir à une hausse constante et continue des tarifs* ».

Ces travaux rapportent beaucoup et pour longtemps, aux majors du BTP qui sont les mêmes actionnaires : Vinci et Eiffage !

C'est donc touche par touche, après les scandaleuses privatisations des sociétés publiques concessionnaires d'autoroutes intervenues en 2005-2006, ayant bradé le patrimoine routier des autoroutes à « vil prix » aux groupes privés et leurs filiales (VINCI pour les réseaux Cofiroute, Asf et Escota ; EIFFAGE pour les réseaux APRR et Aréa et ABERTIS (groupe espagnol) pour les réseaux Sapn et Sanef) que le Gouvernement prévoit de recourir à la solution de financement privé des projets routiers, par de nouvelles concessions avec les sociétés concessionnaires actuelles.

L'« or gris du bitume » continuera à couler à flots pour les actionnaires tandis que les salariés des sociétés concessionnaires ont à faire face à des baisses des moyens pour permettre d'atteindre d'importants gains de productivité qui entraînent des réductions de plusieurs centaines d'emplois notamment de péagistes suite à l'automatisation des péages. Le dogme de la baisse du « coût du travail » pousse à de nouvelles restructurations liées à l'organisation du travail, à la baisse du niveau de qualité de service et de la sécurité des salariés et usagers.

La CGT revendique :

Oui à un plan de relance des infrastructures: Un véritable plan de relance des investissements est nécessaire pour le développement multimodal et complémentaire des modes de transport, qui doivent rester sous maîtrise publique. Les besoins de financement pour la régénération des réseaux d'infrastructures existants notamment ferroviaire et fluvial ainsi que les projets de développement, sont identifiés (rapport DURON) et doivent être programmés dans le cadre du plan d'investissement d'avenir (PIA de juillet 2013).

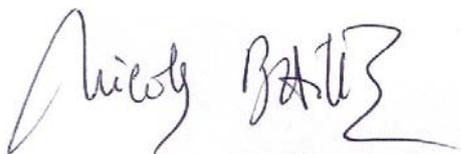
Oui à la mise en place d'un pôle financier public : D'autres solutions de financement des infrastructures sont possibles, sans recourir à de nouvelles concessions ou des contrats de PPP, comme le propose la CGT, avec la création d'un pôle financier public, permettant de disposer de ressources nouvelles en dehors des contraintes du marché. La commande publique doit passer par des marchés publics et le recours à l'emprunt à des taux bas pour financer les investissements d'intérêt général.

Oui au retour des sociétés d'autoroutes dans le giron de l'Etat, sous maîtrise publique avec la garantie d'un service public routier. Dès à présent, les personnels de services routiers de l'Etat et les salariés des sociétés concessionnaires d'autoroutes exigent le respect des garanties minimales des temps de travail et de repos et des améliorations des conditions de travail et de sécurité dans l'exercice de leurs missions.

Matériels en préparation pour la campagne :

- *Cartes de France* : des projets routiers et liste des autres projets de la liste de la commission DURON,
- *Tracts fédéral (FNEE)* avec préavis de grève et appel à la mobilisation et actions du 11 février 2014,
- *APPEL à signer en ligne* : « *Privatisation des routes de France : un scandale national* »,
- *Tract grand public et Adresse aux élus.*

Pour la FNEE-CGT



Nicolas BAILLE
Secrétaire Général

Pour l'UIT-CGT



Dominique LAUNAY
Secrétaire Général

Pour la FNST-CGT



Jérôme Vérité,
Secrétaire Général.



Communiqué de presse

Privatisation des routes de France : Un scandale national !

Le Gouvernement au travers d'un plan de relance autoroutier sur la période 2014-2020, et dans le cadre contraint des dépenses publiques, lance un grand programme de privatisation des routes de France. « L'or gris » du bitume va continuer de couler à flots pour les concessionnaires d'autoroutes.

➤ **La CGT s'oppose à toute forme de privatisation de réseaux et de transfert de personnels et réaffirme sa revendication d'une maîtrise publique du réseau routier national avec bien entendu des agents publics. Unaniment les fédérations syndicales du ministère de l'Écologie et des Transports se sont prononcées contre de nouvelles privatisations.**

Pourtant, un véritable plan de relance des investissements des infrastructures est nécessaire pour le développement multimodal et complémentaire des modes de transport, mais on s'en éloigne après le « grand oral » du Président de la République.

Après les scandaleuses privatisations des sociétés d'autoroutes en 2005, bradant le patrimoine routier à des grands groupes privés qui ont engrangé pas moins de 2 milliards d'€ de bénéfices net en 2011, le Gouvernement actuel poursuit cette politique dévastatrice en voulant céder de nouvelles routes nationales par de nouvelles concessions aux sociétés privées concessionnaires actuelles, au prétexte de ne pas avoir la volonté politique de mobiliser 3,7 milliards d'€ pour la modernisation et la mise à niveau de sécurité des infrastructures routières.

Ce qui va passer par un allongement des durées des concessions actuelles, sachant qu'un an supplémentaire de concession représente un chiffre d'affaire de plus 2 milliards d'€, source d'importants profits.

C'est la double peine pour l'utilisateur contribuable, qui a, largement par ses impôts, financé les réseaux routiers et qui devra maintenant en payer l'usage à travers des péages en constante augmentation !

C'est la liquidation du patrimoine national et du service public routier qui est en marche !

➤ **D'autres solutions de financement sont possibles, comme le propose la CGT, avec la création d'un pôle financier public, permettant de disposer de ressources nouvelles en dehors des contraintes du marché.** Rappelons que le manque à gagner de la suspension par le Gouvernement de l'écotaxe poids lourds s'élève à plus d'1 milliards d'€

➤ **La CGT revendique également le retour des autoroutes concédées sous la maîtrise publique pour la garantie d'un service public routier.**

Montreuil, le 17 janvier 2014

Contacts : Fédération nationale CGT Équipement-Environnement : 01 55 82 88 75 – Fédération nationale CGT des syndicats des transports : 01 55 82 77 26 – Union interfédérale des transports CGT : 01 55 82 80 47



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Monsieur Frédéric CUVILLIER
Ministre délégué en charge des Transports
246 Boulevard St Germain
75007 Paris

Montreuil, 30 janvier 2014

Objet : Préavis de grève pour le 11 février 2014 dans les services des DIR

Monsieur le Ministre,

Le 15 janvier dernier, votre Cabinet a annoncé aux organisations syndicales un projet de plan de relance autoroutier sur la période 2014-2020.

La CGT s'oppose à toute forme de privatisation de réseaux et de transfert de personnels et réaffirme sa revendication d'une maîtrise publique du réseau routier national avec bien entendu des agents publics.

Unaniment, les fédérations syndicales du ministère de l'Ecologie et des Transports se sont prononcées contre de nouvelles privatisations.

D'autres solutions de financement sont possibles, comme le propose la CGT, avec la création d'un pôle financier public, permettant de disposer de ressources nouvelles en dehors des contraintes du marché.

Rappelons que le manque à gagner de la suspension par le gouvernement de l'écotaxe poids lourds s'élève à plus d'1 milliards d'€/an.

La CGT revendique également le retour des autoroutes concédées sous la maîtrise publique pour la garantie d'un service public routier.

Les personnels dénoncent la privatisation, touche par touche, des routes nationales et les menaces sur l'emplois publics et statutaires du service public routier avec une remise en cause de l'organisation du service public routier de l'Etat.

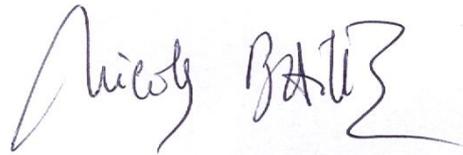
Les personnels, agents des routes n'acceptent pas d'être confrontés à une externalisation rampante de leur mission, et à des conditions de travail de plus en plus difficiles mettant en péril leur sécurité et celles des usagers.

Les personnels des services routiers de l'Etat exigent le respects des garanties minimales des temps de travail et de repos et des amélioration des conditions de travail et de sécurité dans l'exercice de leurs missions.

Dans ce cadre, la Fédération nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT dépose un préavis de grève pour le 11 février 2014, le présent préavis valant pour les nuitées en amont et en aval de cette journée pour les agents des DIR travaillant en horaires décalés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la FNEE-CGT,
Le secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Baille', with a stylized flourish at the end.

Nicolas BAILLE



ACTION EUROPÉENNE DU 30 JANVIER

Forte mobilisation

BUREAU NATIONAL

Aix-en-Provence, le 31 janvier 2014

La mobilisation des personnels de la DGAC pour la journée d'action européenne du 30 janvier a été forte, notamment dans les services opérationnels. Une réussite en France donc mais également en Europe avec près de 12 pays mobilisés sous des formes et des degrés divers. Une mobilisation de plus qui pèsera dans le débat toujours en cours sur RP2 et sur le Ciel unique 2+.

SUCCÈS EN FRANCE ET EN EUROPE

La mobilisation des agents de la DGAC est restée importante même si elle a été inférieure à celle de juin 2013 en raison de l'impossibilité de créer un front syndical uni tant en France qu'en Europe. La mobilisation a été une nouvelle fois élevée dans les services techniques particulièrement visés par l'externalisation préconisée par le Ciel unique 2+. Dans les services de contrôle, la mobilisation est restée bonne, compte tenu du fait que l'USAC-CGT est le seul syndicat ayant une réelle assise chez les contrôleurs à s'être engagé dans cette mobilisation. Ainsi le service de contrôle a été fortement perturbé dans beaucoup d'organismes notamment à Athis-Mons, Bâle, Melun, Rouen, Quimper, Bordeaux, Chambéry, Metz, Strasbourg, Lille, Agen, Brest etc.

En Europe, le mouvement a également été important. Entre le 29 et le 30 janvier, des mouvements de grève ou de ralentissement du trafic ont été organisés dans 12 pays à l'appel de l'ATCEUC (le 29) et de l'ETF (le 30) notamment en France, Belgique, Chypre, Autriche, Hongrie, République Tchèque, Italie, Slovaquie, Portugal, Grèce, Bulgarie, Slovaquie. Même si on peut regretter que ces deux organisations n'aient pas pu se mettre d'accord sur une date commune d'action, en raison du refus de l'ATCEUC, l'ampleur géographique de ces deux journées permet sans conteste de démontrer l'opposition des personnels européens aux politiques menées par la Commission. Par ailleurs, ETF fait la démonstration qu'elle est bien la

première organisation européenne pour les personnels de la navigation aérienne avec 8 pays dans l'action le 30 janvier.

Après la grève du 12 juin 2013 et la manifestation du 14 octobre 2013 à Bruxelles, le 30 janvier est donc la troisième action européenne organisée à l'appel de l'ETF contre les dossiers Ciel unique 2+ et RP2. Loin d'être des actions de protestation, comme on peut lire dans les publications de ceux dont la spécialité est de ne rien faire, chaque journée d'action réussie est une brique supplémentaire qui accentue la pression sur la Commission européenne.

Des stratégies individualistes

L'UNSA-ICNA a préféré faire grève seule en octobre 2013 contre RP2 et SES2+, ce qui s'est traduit par un fiasco, mais passe à côté de la mobilisation européenne du 30 janvier comme d'ailleurs l'UNSA-IESSA et l'UTCAC. Ces trois syndicats sont pourtant membres de l'ETF, mais expliquent ne pas vouloir soutenir ses mouvements à cause du protocole DGAC 2013.

En mal de reconnaissance vis-à-vis du ministère, le SNCTA crée la confusion auprès des personnels en déposant, puis levant un préavis de 5 jours, sans avoir rien obtenu de concret. Il lâche au passage sa propre organisation internationale, ATCEUC, en ne soutenant pas son action du 29 janvier.

Avec ces stratégies nationales uniquement basées sur leurs intérêts propres et immédiats, ces organisations syndicales contribuent à affaiblir le mouvement de l'ensemble des personnels européens contre le Ciel unique 2+ et RP2. C'est d'une extrême gravité compte tenu des enjeux.

LE CIEL UNIQUE 2+ EST VOTÉ AU PARLEMENT EUROPÉEN

Pendant ce temps le Parlement européen a amendé la proposition de texte Ciel unique 2+. Les députés confirment la séparation structurelle prestataire-surveillant et l'application de lois du marché sur les services dits support. Sur ce dernier point la

formulation adoptée n'oblige plus à l'externalisation systématique mais rien ne doit faire obstacle à la concurrence ce qui n'est guère mieux! Quant à l'avenir de la DSAC, il est des plus incertain. Et dire que certains croient avoir gagné. Incompréhensible.

L'USAC-CGT remercie l'ensemble des personnels qui se sont mobilisés à l'appel de l'ETF ce 30 janvier ! D'autres actions seront sûrement nécessaires pour obtenir une victoire durable. Le combat devra se poursuivre à Bruxelles ! L'USAC-CGT y sera.

L'USAC-CGT, premier syndicat de l'Aviation Civile, est membre de :



Demande de bulletin d'adhésion	
Nom/Prénom :	
Corps :	Service :
Email :	Téléphone :
Adresse :	

UNION SYNDICALE DE L'AVIATION CIVILE CGT
1, Rue Vincent Auriol
13617 Aix-en-Provence
cedex
Tél. : +33.4.42.33.76.85
Fax : +33.4.42.33.76.94

Le championnat du monde de déneigement : une gabegie financière !

En pleine période d'austérité, au moment où l'Etat annonce des privatisations de routes sous prétexte de réduction des dépenses publiques car il n'aurait plus les moyens ni de réaliser des travaux ni de les entretenir.

Dans un contexte, où l'Etat continue de supprimer des fonctionnaires et des ouvriers d'Etat pour soit disant faire des économies. Les réponses aux revendications tant attendues par les personnels ne sont pas au rendez-vous !

Le service public de déneigement s'opère souvent dans des conditions dégradées faute d'effectifs et de moyens matériels suffisants,....ce qui a des impacts lourds sur les conditions de travail et le service rendu aux usagers.

La CGT revendique le respect des garanties minimales des temps de travail, de repos et la revalorisation de leurs situations statutaires ainsi que des moyens humains supplémentaires.

Par ailleurs, dans une période où les collectivités territoriales serrent leurs budgets et diminuent leurs effectifs, le ministère et les collectivités territoriales organisent et vont participer à un championnat du monde de déneigement pendant une semaine du 4 au 7 février 2014 en Andorre.

Ce championnat du monde est une simple opération de communication plus qu'une mise en avant du service public de déneigement (opération emblématique des ex DDE) et il est vrai que les moyens qui y sont consacrés se trouvent malvenues dans une période de restriction budgétaire.

Depuis 4 ans, les agents de la fonction publique subissent un gel du point d'indice ce qui provoque une baisse de leur pouvoir d'achat. La CGT ne peut s'empêcher de dénoncer une telle débauche d'énergie, de moyens y compris financiers : c'est une provocation pour :

- ▶ Les personnels, les agents des routes qui se trouvent confrontés à une externalisation de leur mission, des conditions de travail de plus en plus difficiles mettant en péril leur sécurité et celles des usagers.
- ▶ Les usagers qui subissent un service public sans cesse dégradé et de plus en plus cher.

**La CGT appelle à agir pour la satisfaction des revendications
et pour un service public du déneigement, d'exploitation
et d'entretien de qualité.**



Compte rendu CGT du groupe de travail pénibilité du 18 décembre 2013 Fonction publique/Syndicats et perspectives

La réunion du 18 décembre 2013 est la troisième réunion de concertation sur la pénibilité. Elle s'est tenue sous la présidence de M. Courral, sous-directeur de la DGAFP.

Au-delà d'éléments factuellement intéressants s'ils sont pris isolément, il ressort de cette réunion le même sentiment accablant d'absence de mandat gouvernemental clair, sauf par le refus d'affirmer que la reconnaissance de la pénibilité dans la Fonction publique doit se faire dans un cadre statutaire.

"Déclaration liminaire de la CGT à la réunion de concertation du 18 décembre 2013 portant sur la pénibilité dans la Fonction Publique

Nous nous retrouvons pour une nouvelle réunion de concertation portant sur la question de la pénibilité au sein de la Fonction Publique.

Vous ne serez pas surpris si à nouveau nous vous rappelons notre désaccord pointé lors de la précédente déclaration CGT sur le périmètre de nos discussions, qui pour la CGT vont au-delà de la simple analyse et identification des facteurs de pénibilité.

Travailler sur la prévention individuelle et collective de la pénibilité nous amène systématiquement sur les dispositifs de compensation. Dès lors, et très vite nous devons aborder cette question dans nos travaux : la question de la réparation au travers du dispositif spécifique à la Fonction Publique, le service actif.

Le deuxième souci qui se présente à nous concerne les documents que vous nous avez transmis. En effet ces documents reprennent les aspects réglementaires en matière d'analyse des facteurs de pénibilité mais ne les intègrent pas dans une démarche collective au sein du CHSCT.

Est-il nécessaire de vous rappeler qu'une des missions principales du CHSCT est l'analyse des risques, facteurs de risques et facteurs de pénibilité. Nous touchons donc à la prévention collective et à la responsabilité des employeurs.

Au sujet de la responsabilité des employeurs, nous condamnons une nouvelle fois l'irresponsabilité de ceux-ci. En effet comment travailler sur les facteurs de pénibilité en les intégrant dans une démarche globale de prévention des risques professionnels sans avoir un état réel des accidents et maladies professionnelles dans la Fonction Publique.

Nous faisons le constat qu'un bon nombre de fonctionnaires ne font pas l'objet d'un suivi médical de droit. La médecine préventive n'a pas les moyens de remplir ses missions de prévention. Les difficultés de reconnaissance des accidents et maladies professionnelles au sein de la Fonction Publique en sont accentuées.

Le travail au sein des commissions de réformes devra être abordé afin que les agents puissent faire valoir leur droit de reconnaissance de toute atteinte à la santé due à de mauvaises conditions de travail.

Pourtant, le rappel des dispositions réglementaires auprès des employeurs devraient nous aider à pouvoir avoir une cartographie complète de l'ensemble des risques professionnels sur l'ensemble des administrations.

Alors, une nouvelle fois, nous attendons de vous autre chose qu'un simple exposé du code du travail afin d'intégrer nos travaux dans une prise en compte réelle et globale de la pénibilité."

Les mêmes éléments de désaccord que lors des réunions des 14 et 25 novembre restent entiers.

La CGT propose de reconnaître statutairement la pénibilité par une évolution du "service actif", qui la reconnaît déjà partiellement. Les nouveaux droits des salariés du privé, bien que largement insuffisants, reconnus par la loi de réforme des retraites de janvier 2014, contraignent à faire évoluer le dispositif existant dans la Fonction publique.

La DGAFP, au nom du gouvernement, affirme que le dispositif du "service actif" restera en l'état, mais qu'il est nécessaire de travailler à partir de la logique du compte pénibilité ouvert dans le privé. La CFDT et l'UNSA expriment la même logique, en plus clair.

FO a boycotté cette réunion, sans indiquer quelle suite ce syndicat compte donner à cette décision. Force Ouvrière est, elle aussi, favorable à une reconnaissance statutaire de la pénibilité par une évolution du dispositif du "service actif".

La CGT a reposé les termes de son désaccord avec la démarche de la Fonction publique dans sa déclaration liminaire.

M. Courral présente le cadre de la concertation, deux nouvelles réunions devant être consacrées à la connaissance de l'exposition des fonctionnaires à la pénibilité, avant que le ministère aille chercher un arbitrage lui permettant d'ouvrir des négociations.

Les documents transmis (et en pièces jointes de ce compte-rendu) sont un rappel d'éléments déjà connus, comme les dispositions du code du travail ou le résultat de l'enquête SUMER, intégrée au rapport 2013 sur la Fonction publique, qui montre l'ampleur de l'exposition aux facteurs de pénibilité pour les agents publics, en particulier pour les horaires de travail.

La Fonction publique a estimé qu'il n'y avait pas de raisons pour qu'il y ait une grande différence entre salariés du public et du privé sur l'exposition et les facteurs de pénibilité. Plus d'une vingtaine de décret devront être pris au ministère du Travail sur les seuils d'exposition d'ici le 1er janvier 2015, date de mise en oeuvre du compte pénibilité du privé.

La Fonction publique a réaffirmé sa volonté de mieux travailler sur un recensement des fonctionnaires exposés aux facteurs de pénibilité, et de faire un état des lieux du "service actif".

Concernant les organisations syndicales, la CGT, la FSU et Solidaires sont sur des positions convergentes, de même que FO, absente de la réunion.

La CFDT et l'UNSA insistent beaucoup sur le compte pénibilité, et la nécessité de s'en inspirer dans le public, et ne demandent ni remise en cause, ni réforme, ni extension du "service actif".

Concernant les non-titulaires, la majorité des syndicats, dont la CGT, demandent qu'ils bénéficient du compte-pénibilité. Pour la CGT, des dispositifs particuliers et mieux adaptés, comme ceux revendiqués par les médecins hospitaliers (1 trimestre de bonification pour cent gardes, en partie de nuit), doivent pouvoir être mis en oeuvre.

Perspectives

Il semble que le mandat gouvernemental donné au ministère de la Fonction publique soit de laisser en l'état le dispositif du service actif, et de travailler sur une adaptation du compte pénibilité du privé dans la Fonction publique.

Une telle situation aboutirait par exemple à ce que les infirmières fonctionnaires de catégorie A auraient le compte pénibilité comme les infirmières du privé, après avoir perdu le "service actif".

Ce qui suppose que le gouvernement ne souhaite pas pour l'instant leur rétablir leurs droits.

Ce positionnement est logique avec la volonté affirmée à de multiples reprises depuis le début des lois de réforme des retraites d'en finir avec les départs anticipés dans la Fonction publique.

Une telle orientation revient à mettre en extinction le "service actif" pour lui substituer progressivement le compte pénibilité.

La CGT a très clairement fait comprendre au ministère qu'elle ne participerait pas à des discussions ayant pour résultat une mise en extinction de fait du "service actif".

La CGT est prête à participer à tout dialogue social ayant pour objectif une meilleure prévention des agents de la Fonction publique, et un recensement exhaustif de l'exposition des agents aux facteurs de pénibilité.

Sur la base d'un véritable travail de plusieurs mois, sur la réalité de l'exposition dans la Fonction publique, elle est prête à entrer en négociation sur une évolution du dispositif statutaire de reconnaissance de la pénibilité, aujourd'hui nommé "service actif".

Ce qui suppose de ne pas respecter les échéances irréalistes posées par le ministère dans le calendrier du dialogue social, et de ne pas partir d'un positionnement idéologique, mais de la réalité du travail des agents et de la nécessité de construire un dispositif statutaire, à partir du dispositif existant, et en l'améliorant.

Revendications CGT sur la pénibilité

La CGT demande l'ouverture d'une négociation spécifique sur la pénibilité dans la Fonction publique, avec l'objectif d'une réparation fondée de manière plus transparente, l'objectif d'une meilleure liaison entre prévention et réparation, et d'une articulation entre compte pénibilité et service actif.

La pénibilité doit rester attachée à une définition collective, statutaire et réglementaire à partir de l'activité, c'est-à-dire le travail réel.

La CGT revendique :

□ de fonder la reconnaissance de la pénibilité dans la Fonction publique, par le service actif, sur un décret listant les conditions de travail et de dangerosité y ouvrant droit.

□ que chaque année de service actif donne droit à un trimestre de bonification, pour rendre possible les départs anticipés.

□ Les conditions de durée de service pour bénéficier du départ anticipé et des bonifications (17 ans - mais 15 ans pour la CGT), sont dissuasives à la mise en oeuvre d'une politique de prévention. Pour la CGT, l'âge d'ouverture des droits et la limite d'âge doivent être abaissés du nombre de trimestres de bonification obtenus avant l'acquisition de la condition de durée.

□ Le droit à départ anticipé, l'abaissement de l'âge d'ouverture des droits et de la limite d'âge, doivent être conservés, quelle que soit l'évolution de la carrière.

□ La reconnaissance réciproque des bonifications acquises entre compte pénibilité du privé et service actif du public.

□ La reconnaissance de la pénibilité des contractuels de droit public, par le compte pénibilité ou un mode de reconnaissance propre à leur profession, comme pour les médecins hospitaliers.



SYNDICAT NATIONAL CGT DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS DE L'EQUIPEMENT

263, rue de Paris
Case 543
93515 – MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.48.18.82.85
Fax : 01.48.51.60.31
@mail : snopa@cgt.fr
Internet : www.snopacgt.com

Montreuil, le 28 janvier 2014

Monsieur Daniel BURSAUX

Directeur Général des Infrastructures, des Transports et de la Mer
Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Objet : demande d'audience

Monsieur le Directeur

La CGT Fonction Publique a rencontré madame la Directrice de cabinet du ministère de la fonction publique à propos des futurs recrutements d'ouvriers d'Etat dans la fonction publique de l'Etat

Madame BERNARD a fait part de sa volonté de demander un nouvel arbitrage au gouvernement pour recruter des OPA au sein du ministère de l'Ecologie.

Cette volonté de continuer à recruter des OPA nous a été confirmé par monsieur AMBROSINI, conseiller social du ministre délégué aux transports que notre organisation a rencontré le 14 janvier.

Ces recrutements sont nécessaires pour répondre aux besoins de service public des DIR et DIRM comme dans les établissements publics VNF et CEREMA.

Par la présente, nous vous sollicitons pour que vous receviez une délégation de notre organisation syndicale dans les meilleurs délais afin de définir les critères de ces recrutements : en quels nombres, sur quelles missions, sur quels métiers et en fonction de quelles organisations ?

A l'occasion de cette audience nous voulons aborder des problèmes liés à la gestion des OPA notamment en ce qui concerne la prime de métier.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, soyez assuré Monsieur le Directeur de nos sentiments les meilleurs

Le secrétaire général du SNOA CGT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Charles Breuil', written over a horizontal line.

Charles BREUIL

Copie à :

- Monsieur Vincent MAZAURIC, Secrétaire Général du MEDDE
- Monsieur François CAZOTTES, Directeur des Ressources Humaines du MEDDE
- Monsieur Hervé SCHMITT, Sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil le mercredi 22 janvier 2014

Mise en place du Comité de suivi de la réforme ADS/ATESAT.

**Un Plan Social toujours pas assumé par le MEDDE/METL...
Une véritable provocation en terme de dialogue social !**

Les Organisations Syndicales quittent la séance...

Convoqué en date du 17 décembre 2013, ce comité de suivi, sur les conditions de mise en œuvre des réformes ADS/ATESAT, s'est réuni le 21 janvier 2014 sous la présidence du secrétaire général du MEDDE/METL Vincent Mazauric.

Y participent les directions générales concernées, des directeurs régionaux, des directeurs départementaux, les organisations syndicales présentes au comité technique ministériel. Ce comité se réunira de façon régulière et durant toute la durée de l'application des réformes ADS/ATESAT (cf. calendrier en fin de compte-rendu).

Après avoir ouvert la séance, sans transmission préalable d'aucun document, le secrétaire général a rappelé la volonté du gouvernement de mettre en œuvre ces réformes tout en entendant la préoccupation des personnels et en mettant en avant l'importance du dialogue social.

A aucun moment, dans sa présentation, le secrétaire général ne fait référence à un quelconque document ministériel transmis aux préfets. Il a laissé ensuite les organisations syndicales s'exprimer par leur déclaration liminaire (déclaration CGT jointe).

Ce n'est qu'après les interventions et les premières réponses de l'administration que le directeur de la DGALN annonce qu'une instruction vient d'être signée et transmise aux préfets pour gérer la période transitoire dans le cadre des réformes ADS/ATESAT !... Ce même directeur, quitte la séance à 16h15 pour...les vœux !... A noter que le secrétaire général, aux alentours de 16h00, est parti pour un rendez-vous au Sénat.

Alors que ce comité de suivi est convoqué depuis plus d'un mois, que les organisations syndicales souhaitent un véritable travail de fond, que les DDT-M et les 4200 agents concernés attendent des instructions, des garanties ainsi que le financement prévu, le MEDDE/METL, en catimini, écrit aux préfets pour gérer cette période importante. Qu'y a-t-il dans cette instruction, quelles consignes y sont écrites ? Nous ne le savons pas à ce jour. L'administration, embarrassée, annonce que l'instruction doit être transmise aux organisations syndicales le plus rapidement possible.

Devant ce déni de dialogue social, véritable provocation, les organisations syndicales, après une brève suspension de séance, ont décidé de quitter la séance. Elles attendent de recevoir toutes les informations nécessaires au déroulement normal de ce comité de suivi et demandent une nouvelle réunion dans les prochaines semaines, sans attendre la date initialement fixée, pour un véritable dialogue social en toute transparence.

Le calendrier prévisionnel des réunions du comité de suivi pour 2014 est :

- les 26 mars, 2 juin, 15 septembre et 15 décembre.

Dans le cadre du dispositif proposé par la DGALN, complété par les représentants des DREAL et des DDT-M présents, les points suivants ont été cités :

- Nécessité d'une lisibilité à trois ans des missions pour proposer des postes pérennes aux agents,
- Adaptation de la mise en œuvre des réformes en fonction des contraintes et des réalités locales,
- Définition du nouveau « Conseil aux Territoires » et sa mise en place,
- Définition des outils de formation,
- Lever tous les freins à la mobilité notamment pour favoriser les reclassements,
- Prise en compte par les DREAL d'une approche territoriale et accompagnement en terme de gestion des ressources humaines,
- Maintenir et développer le volet Etat ADS – permis Etat, expertise, fiscalité, contrôle, aide à l'autocontrôle ;

Il y a loin entre le discours et les actes : quelles garanties collectives pour les agents sans moyens ?

La CGT appelle les personnels à se mobiliser, tant aux niveaux local et national notamment dans le cadre de la journée interprofessionnelle d'action du 6 février 2014.

L'ADS/ATESAT au MEDDE/METL !

Mise en place du Comité de suivi.

Déclaration CGT

Monsieur le secrétaire général, mesdames et messieurs les membres de l'administration, chers camarades.

Nous sommes réunis ce jour pour la mise en place du comité de suivi dans le cadre des réformes l'ADS/ATESAT.

En préambule, la CGT, les services ministériels et interministériels, les 4200 agents concernés attendent beaucoup de cette instance nationale qui doit permettre de leur apporter des aides spécifiques que vous leur devez.

Dans le cadre de la priorisation de missions de l'État, la ministre de l'égalité des territoires et du logement a annoncé, le 16 octobre 2012, aux organisations syndicales ses décisions, prises sans aucune concertation :

- ADS : arrêt de la mise à disposition gratuite de nos services pour les collectivités locales.
- ATESAT : arrêt sous sa forme actuelle et remplacement par un objet non encore pleinement identifié, conseil aux territoires, à savoir une aide spécifique envers les collectivités, réalisée par le CEREMA, les services ministériels et les DDT-M.

L'acte III de la décentralisation, le projet de loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles auront des incidences sur nos services en actant la mise en place des métropoles et communautés urbaines.

Le projet de loi ALUR – adopté en première lecture au Sénat – fixe les conditions de retrait pour l'ADS sur les trois années qui viennent avec deux dates cruciales les 1^{er} juillet 2015 et 2017.

Pour l'ATESAT, c'est l'article 66 du projet de loi de finance 2014 qui fixe la fin au 31 décembre 2013.

La CGT ne partage pas ces décisions qui marquent un nouveau retrait de l'État au détriment des communes. La CGT poursuit les actions contre ces décisions prises sans concertation, y compris avec les collectivités locales, visant à réduire de façon drastique les effectifs des services publics État.

Dans le cadre du projet de budget 2014, après une réduction 2013 de 660 ETP, l'ADS/ATESAT verra ses effectifs diminuer de 411 ETP.

Dans les DREAL et DDT-M, les agents n'ont, à ce jour, strictement aucun élément en terme de garanties collectives et individuelles sur de nombreux sujets : repositionnement, reconversion et formation, parcours professionnel, rémunération – maintien et augmentation, postes en sureffectifs, etc....

La CGT a réussi à maintenir la mission remplaçant l'ATESAT au CEREMA dans le cadre de la solidarité avec seulement 300 agents prévus. De fait, un nombre très important d'agents devront être repositionnés sur d'autres domaines des ministères MEDDE/METL avec de nouvelles missions à définir.

Des premiers retours et échanges lors des réunions d'informations syndicales locales, montrent, à juste titre, que de nombreux agents exigent de « retrouver » un poste au plus proche de leur lieu de travail actuel, ne voulant pas être « *les dindons d'une farce gouvernementale indigeste* ».

Mais force est de constater qu'à ce jour : **aucune instruction ministérielle, aucun cadrage de garanties collectives et individuelles n'existent : C'EST TOTALEMENT INADMISSIBLE.**

Même les directeurs régionaux et départementaux oeuvrent seuls sans aucune aide.

La responsabilité du MEDDE/METL est engagée par ces décisions et il y va de l'avenir de milliers d'agents qui ont déjà connu des réformes et réorganisations multiples.

La CGT exige un calendrier de réunions dès maintenant pour l'élaboration d'un cadrage national de garanties collectives et individuelles qui comprennent au minimum :

- l'application de cette circulaire au 1^{er} janvier 2013 en relation avec l'annonce de madame la ministre Cécile Duflot du 16 octobre 2012,
- un état des lieux précis par DDT-M,
- un état des reclassements des agents et des réorganisations déjà réalisés dans le cadre de cette réforme,
- la prise en compte du temps de trajet supplémentaire dans le temps de travail dans le cadre de mobilité imposée,
- un droit de remords et un droit de retour,
- Le maintien et l'augmentation des rémunérations,
- l'octroi des primes de restructuration et de mobilité fortement revalorisées et non imposables,
- la convocation des instances locales – CT, CLHSCT – mais également des CAP nationales et locales,
- le droit à un déroulement de carrière et un parcours professionnel,
- le maintien et la création de postes budgétaires supplémentaires pour tenir compte du repositionnement des agents,
- l'arrêt des suppressions d'effectifs,
- etc.

Cette liste n'est pas exhaustive et un véritable travail est à mettre en œuvre dans l'urgence. Nous exigeons l'implication des directions régionales et du réseau des CVRH car les agents, les services attendent beaucoup de ce comité de suivi ADS/ATESAT. Il est également impératif d'attribuer des moyens budgétaires supplémentaires spécifiques.

Ce cadrage devra également contenir des missions des DREAL et DDT-M. En effet, il est urgent que nous abordions la question des missions de nos ministères en matière d'environnement et de développement durable. Cela nous semble incontournable car c'est en rapport avec les possibilités de reclassement des personnels. Pour cela, un véritable plan de formation doit être établi et permettre à chaque agent de suivre, sans exception, ces formations.

En conclusion, il est urgent de ne plus attendre. La CGT exige un plan de reconquête et de développement des missions de service public, c'est urgent pour notre pays.

AUDIENCE DU CCAS avec M.MAZAURIC SG DU METL-MEDDE

LE 15 janvier 2014

Une délégation du CCAS composée de, Christian MAHUT(président CCAS), Christian MATHIS(CGT), André ROBERT (FSU), Françoise LEFEVRE(FO), Pascal BLANDEL(CFDT), Bruno KOUBI(UNSA), a été reçu le 15/01/2014 de 15h à 17h par M.MAZAURIC SG du METL-MEDDE, accompagné de M. TALON et de Mme VARAGNE.

Christian MAHUT introduit la réunion en rappelant l'historique des démarches engagées par le CCAS et les fédérations syndicales pour obtenir une audience auprès des ministres du METL-MEDDE depuis décembre 2012, dans le but de connaître leurs intentions concernant le devenir de l'action sociale ministérielle. Mise à part une réponse positive du cabinet du METL du 15/03/2013, le cabinet du MEDDE n'a pas répondu à notre demande malgré les nombreuses relances.

La délégation remercie M.MAZAURIC d'avoir proposé de recevoir une délégation du CCAS, avant l'audience avec les cabinets ministériels, sur le devenir de l'action sociale ministérielle, la préservation du patrimoine social immobilier, le budget de l'action sociale et les prestations, la restauration, le logement, l'action sociale en faveur des retraités, les difficultés rencontrées par les CLAS...

1. Devenir de l'action sociale :

La délégation a rappelé l'utilité de l'action sociale au sein des services, et a demandé la sortie de l'arrêté sur l'action sociale avec la circulaire d'accompagnement, pour donner des garanties de continuité des CLAS et de moyens matériels et humains pour l'exercice des mandats des acteurs de l'action sociale. Par ailleurs la délégation sollicite une intervention du METL-MEDDE auprès des services du 1er ministre pour que ceux-ci donnent instruction aux DDT(M) de constituer des CLAS et d'en assurer le bon fonctionnement, enfin il a été exigé la mise en place de toutes les CRCAS pour favoriser un véritable dialogue de gestion du budget de l'action sociale, entre les DREAL et les présidents de CLAS.

Réponse du SG :

Il considère que l'action sociale reste une priorité pour nos ministères et son action, les principes fondateurs de l'action sociale seront conservés, il n'y aura pas de remise en cause, les chantiers en cours(textes) devront aboutir et seront valorisés auprès des services.

Il souhaite que les CRCAS se mettent en place dans chaque région au plus vite.

Concernant les CLAS départementaux(DDT), leur pérennité est nécessaire, même si l'ajustage peut paraître imparfait, ce modèle doit être réaffirmé dans le cadre interministériel et des discussions ont déjà été entreprises avec le secrétaire général du gouvernement(SGG) pour que nos textes soient « bénis » par le SGG, et que les CLAS soient refondés juridiquement dans les DDI. Par ailleurs des discussions vont s'ouvrir avec le ministère de l'agriculture.

Le ministère est clair sur l'attention qu'il doit porter aux présidents de CLAS en matière de reconnaissance professionnelle et de moyens octroyés pour accomplir cette mission.

Dans la majorité des cas, les présidents de CLAS sont déchargés à hauteur de la moitié de leur temps de travail, ce seuil est un objectif à atteindre pour garantir le bon fonctionnement des CLAS.

2. Préservation du patrimoine social immobilier :

Concernant le patrimoine immobilier la délégation a rappelé la nécessité de préserver les unités d'accueil des ASCE et les centres de vacances du CGCV afin de permettre aux familles de partir en vacances à un tarif socialement accessible. De plus ces unités d'accueil peuvent également être utilisées pour les nouveaux arrivants dans les services ou pour des accueils d'urgences suite à des événements climatiques ou familiaux.

Réponse du SG :

M.MAZAURIC a rencontré fin 2013, France Domaine, qui a en charge la gestion du patrimoine immobilier de l'État, il a reconnu l'important travail fait par la FNASCE pour le recensement des unités d'accueil, ainsi que l'utilité sociale de celles-ci en tant que patrimoine public qu'il ne faut pas banaliser.

A ce titre il affirme qu'aucune modification ne se fera sans l'accord des associations, le maintien d'un usage social nécessite néanmoins le respect des règles en matière de convention et de redevance.

Sur certains secteurs du littoral, il faudra accepter une mixité d'usage de certains bâtiments.

La démarche engagée consiste à se mettre d'accord sur l'état des lieux, de mettre en œuvre les principes réglementaires et de contractualiser l'utilisation.

Certains préfets ont fait part de leur volonté de vendre un ensemble immobilier comportant une unité d'accueil, cette situation a nécessité une intervention du secrétaire général pour surseoir à la vente.

C'est pourquoi il est envisagé d'élaborer conjointement une instruction aux préfets indiquant le devenir des unités d'accueil, avec leur utilité sociale. Concernant les conventions d'occupation, elles ont été renouvelées

pour la plupart et, France Domaine fixe le montant de la taxe d'occupation précaire, le SG a du intervenir pour faire baisser certaines redevances sur évaluées, notamment à Val d'Isère.

Concernant les phares, l'interlocuteur est le conservatoire du littoral, certaines unités d'accueil seront peut-être amenées à être vendues ou rendues pour un usage administratif, dans ce cas, des compensations seront possibles pour l'octroi d'une autre unité d'accueil, ainsi que des retours sur les investissements effectués par les ASCE.

Quant aux centres de vacances du CGCV, une expertise est en cours avec le CGCV, les quatre centres propriétés de l'État ne sont pas délabrés et peuvent continuer à être utilisés. M.MAZAURIC indique que le coût des vacances pour les jeunes enfants est à peu près équivalent en gestion directe qu'en sous-traitance ! Le partenariat avec le CGCV est riche et constructif dans le cadre du renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectif prévue pour 2015-2017.

3 .Restauration collective, budget de l'action sociale :

M.MAZAURIC souhaite corriger les inégalités concernant la restauration collective, mais les intentions d'harmonisation avancent à la vitesse de nos moyens.

Le budget de l'action sociale est épargné le plus et le mieux possible de la contrainte budgétaire, c'est pourquoi la mise en réserve sur ce budget n'est que de 4,7 % au de 7 % pour les autres budgets.

4. Logement :

La délégation a rappelé la demande du CCAS de prendre en compte les besoins sociaux des personnels en matière de logement dont le coût pèse de plus en plus lourd sur le budget des familles.

Dans le but de mesurer les besoins, la commission n°2 du CCAS envisage de lancer une enquête « logement » auprès des agents de 3 régions (Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Aquitaine).

La mise en place d'un prêt à l'amélioration de l'habitat à taux zéro (isolation, chauffage, salubrité), contribuerait à améliorer les conditions d'hébergement et le pouvoir d'achat des familles.

Réponse du SG :

M.MAZAURIC est défavorable à la création de nouvelles prestations en matière de logement et considère que « le marché » a prévu suffisamment de dispositifs pour ne pas en rajouter de nouveaux !

5. Action sociale en faveur des retraités :

La délégation a rappelé la nécessité d'informer les retraités de nos ministères sur leurs droits en matière d'action sociale aussi bien pour les prestations individuelles que pour les actions collectives organisées par les CLAS. C'est pourquoi il est demandé au ministère de fournir un fichier des retraités aux CLAS comme prévu dans la circulaire ministérielle du 29 juillet 1999.

Réponse du SG :

Sans renier l'accès à l'action sociale en faveur des retraités, M.MAZAURIC a évoqué des problèmes techniques et juridiques. De ce fait, il ne lui paraît pas possible de fournir un fichier national dans l'immédiat, et suggère que ce travail de recensement soit fait dans chaque département en fonction des situations et des pratiques locales.

6. Questions diverses :

La délégation a évoqué le non respect par la DIRMC de la circulaire sur les actions CIL, et notamment sur le fait que la direction ne considère pas les actions du CLAS comme des activités du service, avec pour conséquences de les soumettre à autorisations d'absences avec refus d'utiliser les véhicules de service et d'octrois d'ordres de mission.

Réponse du SG : un rappel à l'ordre sera fait par la DRH !

La situation du CLAS de Mayotte a également été évoquée.

Conclusion :

Audience cordiale avec des échanges francs et directs, des engagements ont été pris pour garantir le devenir de l'action sociale ministérielle et du patrimoine social immobilier. Concernant la prise en compte de nouveaux besoins sociaux en matière de restauration, logement, prise en compte des retraités, les contraintes budgétaires imposées par le gouvernement bloquent toute avancée.

Pour la délégation intersyndicale,
le Président du CCAS,
Christian MAHUT

Commissariat général à l'égalité des territoires

Réunion du groupe d'échanges du 23 janvier 2014

Délégation CGT : D LASSAUZAY – D Pacot

GE 23 janvier 2014 et calendrier

- Objet : examen du projet de décret de création du CGET
- CTM passage pour information 12 ou 13 février 2014
- Conseil des ministres 19 février 2014

Création

- Décision du CIMAP du 17 juillet 2013 (suite du rapport Wahl)
- Prévues fin mars 2014
- Fusion de la DATAR, du SG CIV et de l'Acse (*voir annexe 2 ci-dessous résumé de l'état actuel de ces trois entités à partir de leurs sites*)

Statut

- Direction générale de l'administration centrale (DGAC) auprès du Premier Ministre

Implantation géographique

- Regroupement des 3 entités actuelles en une seule à Paris, sans doute à Montparnasse prévu en septembre 2014

ETP – nombre d'agents

- 342 ETP
- 355 agents dont 152 fonctionnaires, 148 CDI et 55 CDD

Organisation

- 3 directions
 - Direction de la ville et la cohésion urbaine
 - Direction des stratégies territoriales
 - Direction du développement des capacités des territoires
- 3 missions transversales
 - Mission des affaires européennes
 - Mission de contractualisation et de partenariats territoriaux
 - Mission de coordination de l'action interministérielle et sectorielle
- Un secrétariat général
- Un cabinet

Missions générales du GCET (article 2 projet de décret)

- conçoit, prépare les orientations et met en œuvre la politique nationale d'égalité des territoires dont il assure le suivi et la coordination interministérielle
- chargé en particulier de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre interministérielle de la politique de la ville
- veille à la mise en œuvre de la participation citoyenne dans l'ensemble de ces politiques
- participe à l'élaboration de la stratégie et prépare les actions et programmes destinés à renforcer les capacités, la cohésion sociale et économique, et la transition écologique et énergétique des territoires
- assure l'évaluation des politiques publiques en matière d'égalité des territoires
- contribue à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des politiques nationales et européennes de cohésion économique, sociale et territoriale.
- Prépare l'ordre du jour et, en liaison avec les ministères intéressés, les décisions du comité interministériel à l'égalité des territoires (CIET) et du comité interministériel des villes (CIV)
- élabore les orientations des politiques d'égalité des territoires avec les collectivités territoriales ; chargé des secrétariats du conseil national de l'égalité des territoires (CNET) et du conseil national des villes (CNV)
- coordonne la préparation et le suivi des politiques et des procédures contractuelles d'égalité des territoires associant l'Etat et les collectivités territoriales ; tenu informé par les services compétents des prévisions budgétaires et des évaluations relatives à ces politiques. Il en assure la synthèse et l'évaluation
- conduit l'élaboration des contrats de plan Etat-régions et des contrats de ville avec les collectivités territoriales concernées, coordonne leur mise en œuvre, assure leur suivi et veille à leur cohérence
- assure la tutelle de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), et la co-tutelle de l'établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) et de l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) et de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII)
- assure la coordination de la mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement en lien avec les autorités de gestion des fonds, les ministères compétents et les collectivités territoriales intéressées
- propose au Premier ministre, au ministre chargé de l'égalité des territoires et au ministre chargé de la politique de la ville les orientations générales relatives à l'affectation des crédits de la politique de la ville et à l'affectation des crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire.

Résumé fait en réunion par le préfigurateur, conseiller du gouvernement pour la territorialisation des politiques publiques

Missions des 3 directions (articles 4 – 5 – 6 du projet de décret)

3 directions seraient créées au sein du Commissariat : Ville et cohésion urbaine, Stratégies territoriales, Développement des capacités des territoires (*Voir en annexe 1 ci-dessous leurs missions respectives*).

Agents

- fonctionnaires : affectation « normale » dans ce service
- contractuels : conserve à titre individuel leur contrat
- régime indemnitaire : les agents conservent à titre individuel et transitoire leur régime indemnitaire. Une harmonisation devrait intervenir ultérieurement
- prime de restructuration : possibilité ouverte
- environ 15 « doublons » identifiés mais des postes nouveaux ouverts

Concertation

- faite uniquement avec les personnels concernés et les organisations syndicales présentes dans les 3 entités
- un protocole d'accord en 8 points a été signé (demande faite pour en avoir une copie...)

Demandes des OS à la réunion

- passage pour avis au CTM : DRH l'estime inopportun car il n'y a pas de modification d'organisation concernant directement le MEDDE/METL
- demande CGT pour le CTM : avoir une étude d'impact sur les services déconcentrés et avoir un tableau des missions actuelles des 3 entités et les missions futures du CGET
- ajouter que le CGET est une DGAC
- demande UNSA de supprimer les articles 7 et 8 (articles permettant aux agents de garder à titre individuel et transitoire leur régime indemnitaire)

CGT : éléments d'analyse et arguments développés dans la réunion

La notion « égalité des territoires » est un peu particulière car les territoires sont par nature inégaux.

Il conviendrait mieux de parler d'égalité sociale, de développement économique des territoires.

Cette notion ne peut pas être séparée du contexte actuel de la crise, des inégalités croissantes, de la décentralisation acte 3, de la montée du fait métropolitain et des régions, de la MAP et donc du rôle et de la place de l'Etat au niveau national et dans les territoires.

Nous ne sommes plus très clairement dans la vision de l'aménagement du territoire qui prévalait dans la seconde moitié du XXème siècle.

Le CGET marque, à notre avis, une concentration « politique » (définition des politiques publiques) autour du Premier ministre. Le CGET va définir des politiques (élabore et prépare, conçoit et met en œuvre,...)

Nous pouvons craindre que les politiques publiques soient très orientées vers les territoires dit en difficulté ou à enjeu, pour tenter d'y « corriger les inégalités » et pousser les autres vers plus de croissance.

Cela ne redéfinit-il pas en partie le rôle de l'Etat : Etat "pompier" et Etat aide à la croissance (aide aux entreprises), le reste serait laissé au marché.

Le relais du CGET dans les territoires seront les SGAR et les préfets de Région, accentuant le rôle des préfets de Région.

Lors de la réunion, aucun document présentant l'impact pour les DREAL et DDI n'a été donné. Le préfigurateur a précisé qu'il n'y aurait aucun impact sur les services déconcentrés ...

A écouter le préfigurateur et l'administration, les seules évolutions seraient des économies et une plus grande efficacité. Pour nous, outre des économies d'échelle, il y a un changement politique.

En plus des arguments évoqués ci-dessus, il faut noter qu'il y a regroupement de deux entités de type DAC et d'un établissement public en une DGAC, ce qui constitue une démarche « nouvelle », où la tendance est plutôt de transformer les services en établissements publics (cf. VNF, CEREMA,...).

Cela serait-il un tournant avec une concentration du politique sous forme de service administratif au plus près du sommet du gouvernement et une transformation des services de mise en œuvre des politiques publiques en établissement public ou un transfert de ces missions vers les collectivités territoriales ou vers le marché ?

Annexe 1 - Missions des 3 directions (articles 4 – 5 – 6 du projet de décret)

Direction de la ville et de la cohésion urbaine : chargée de la conception et de la mise en œuvre interministérielle de la politique de la ville, ainsi que de la gestion des moyens correspondants.

A cet effet :

- 1° Elle conçoit et met en œuvre la politique de la ville au niveau national, et anime son application dans les régions et les départements ;
- 2° Elle assure la coordination de l'action des ministères en faveur des quartiers de la politique de la ville ;
- 3° Elle gère l'ensemble des instruments propres de la politique de la ville et assure la programmation et l'exécution des crédits de la politique de la ville ;
- 4° Elle anime les réseaux territoriaux et associatifs de la politique de la ville ;
- 5° Elle conçoit, anime et met en œuvre les actions en faveur de la participation citoyenne et de la co-construction par les habitants ;
- 6° Elle assure le secrétariat du conseil national des villes ;
- 7° Elle contribue à la conception et la mise en œuvre des politiques de lutte contre les discriminations, de lutte contre l'illettrisme et de prévention de la délinquance.

Direction des stratégies territoriales : assure les missions d'observation et de définition de la stratégie nationale en matière d'égalité des territoires.

A cet effet :

- 1° Elle définit, anime et coordonne les travaux des observatoires de la politique de la ville et des territoires. Elle propose, conduit et publie des études en matière d'égalité des territoires. A ce titre elle met les résultats de ses travaux à la disposition des territoires ;
- 2° Elle élabore une réflexion prospective et stratégique en direction des territoires ;
- 3° Elle conduit et participe à des expérimentations sur l'ensemble des territoires.
- 4° Elle évalue la politique de l'égalité des territoires et assure la diffusion des bonnes pratiques identifiées dans le cadre de ces évaluations ;
- 5° Elle assure le suivi des instances consultatives du commissariat général (CNET et CNV) ;
- 6° Elle veille à l'association des représentants des élus locaux à l'élaboration des orientations des politiques publiques de l'égalité des territoires et à la participation citoyenne ;
- 7° Elle assure le lien entre ses travaux et les travaux du commissariat général à la stratégie et à la prospective ;
- 8° Elle promeut les politiques publiques d'égalité des territoires par la coopération internationale.

Direction du développement des capacités des territoires : chargée des missions suivantes :

- 1° Elle élabore et prépare les politiques, les actions et programmes d'appui aux territoires à enjeux et fragiles, notamment les massifs, les espaces ruraux, la péri-urbanité ; Elle veille au respect de l'égalité des territoires dans les politiques de développement des métropoles ;
- 2° Elle conçoit et conduit le pilotage interministériel de la mise en œuvre des politiques d'égalité des territoires ;
- 3° Elle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques sectorielles d'égalité des territoires : Elle participe à l'élaboration des mesures tendant au renforcement de l'égalité des territoires dans le déploiement des services et infrastructures d'intérêt national et à leur mise en œuvre : elle prépare les mesures tendant à faciliter la mobilité de tous les habitants en veillant au maintien de services de transport de personnes et de biens, à favoriser l'accès de tous les habitants aux services d'intérêt général, ainsi qu'aux infrastructures numériques, notamment à très haut débit, fixe et mobile, et le développement des usages du numérique sur l'ensemble du territoire, à améliorer l'accessibilité et à promouvoir un développement durable, équilibré et cohérent de l'ensemble des territoires ruraux et urbains. Dans ces domaines, elle élabore toute proposition utile et participe au suivi territorial des politiques interministérielles ;

4° Elle veille à la coordination des politiques sectorielles tendant à renforcer la cohésion, l'attractivité, la compétitivité, la transition écologique et énergétique des territoires et propose toute mesure de nature à concourir à la réalisation de ces objectifs.

Dans le respect des attributions des représentants de l'Etat territorialement compétents et les autorités de tutelle, elle assure la coordination et le suivi des politiques d'implantation territoriale des administrations et établissements publics de l'Etat. Elle contribue à la politique visant à renforcer les réseaux territoriaux d'innovations. Elle participe, au plan interministériel, aux actions d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques et des restructurations et à la revitalisation des territoires, notamment en matière d'emploi.

Elle est informée, dans le cadre de la préparation des lois de finances, des actions relevant des programmes budgétaires qui contribuent à l'égalité des territoires. Elle veille à la cohérence des aides budgétaires et fiscales qui concourent aux politiques d'égalité territoriale et participe à la détermination de leur périmètre

5° Elle anime le réseau interministériel territorial constitué notamment des secrétaires généraux aux affaires régionales et des commissariats de massifs

Annexe 2 – Résumé descriptif des trois entités existantes

SG CIV

Entité de type DGAC, sous l'autorité du ministre chargé de la ville.

Le Secrétariat général du CIV est l'héritier de la Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain créée en 1988.

Le Secrétariat général du CIV assure un rôle de pilotage, d'évaluation, d'animation partenariale et interministérielle, d'expérimentation et de conception des politiques

Acsé

L'Acsé est l'Agence nationale (établissement public) pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

L'Acsé est chargée de la conduite et du financement des actions menées en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité des chances, dans le cadre de la politique de la ville, ainsi que des actions de prévention de la délinquance et des discriminations.

En mettant en oeuvre ces missions, l'Acsé vise un objectif essentiel : améliorer chaque jour la vie des habitants des quartiers prioritaires.

L'Acsé met en oeuvre les politiques définies par l'État dans les domaines de la politique de la ville, de la prévention de la délinquance et de la prévention des discriminations, en garantissant l'efficacité des crédits qu'il lui délègue.

L'Agence est placée sous la tutelle du ministre chargé de la ville assisté par le secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV).

L'Acsé s'appuie sur les compétences et la conviction de ses agents et sur les partenariats solides noués avec d'autres acteurs majeurs, comme l'Anru, l'ANCV ou le CNC.

Au niveau local, l'Acsé reste au plus près du terrain grâce à ses délégués, les préfets et à son réseau territorial, en soutenant et en mobilisant l'ensemble des acteurs. Collectivités locales, établissements publics, associations et entreprises : ce sont eux qui peuvent répondre aux besoins très concrets des habitants des quartiers populaires.

DATAR

La Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) est un service du Premier ministre. Entité de type DGAC

Elle prépare, impulse et coordonne les politiques d'aménagement du territoire menées par l'État. A ce titre, elle assure la préparation des Comités interministériels d'aménagement et de développement des territoires (CIADT).

Dans une perspective de développement durable, l'action de la Délégation est guidée par un double objectif : renforcer l'attractivité des territoires et assurer leur cohésion et leur équilibre dans une Europe élargie et dans un cadre partenarial avec les collectivités territoriales et les autres acteurs du développement local.

La DATAR est un lieu d'échange unique entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales à travers 3 dimensions essentielles :

- L'action interministérielle, c'est une structure dont le statut et la mission contribuent à animer une transversalité rare dans l'administration française ;
- L'action territoriale, soit en pilotant les interventions sur de grands projets d'envergure nationale (cf. Mont Saint-Michel), soit en accompagnant les projets portés par les acteurs du développement local ;
- La créativité, par le lancement de politiques innovantes ou la promotion de nouveaux outils de développement.



CGT Fonction publique

Compte-rendu de la réunion DGAFP/syndicats du 30 janvier 2014 sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations

Montreuil, le 31 janvier 2014

Dans le cadre de l'agenda social, un vaste chantier est ouvert sur les « parcours professionnels, carrières et rémunérations ». Le 30 janvier a eu lieu la 2^{ème} réunion, sur la méthode et le calendrier des négociations.

Il s'agissait aussi d'identifier les thèmes de discussions, pour établir la version définitive du relevé de conclusion organisant les presque un an de négociations qui s'ouvrent.

Suite à cette réunion, et avant la conclusive présidée par la ministre (mi-février - début mars), chaque organisation syndicale sera reçue en bilatérale.

Deux réunions sont prévues en mars-avril avant l'ouverture mi-mai des négociations (voir le calendrier prévisionnel ci-après).

Ce chantier d'une grande ampleur va impacter tous les agents de la Fonction Publique puisqu'il se fixe comme objectif :

- La réforme de l'architecture statutaire,
- La réforme de l'architecture des rémunérations,
- La simplification et l'amélioration de la gestion des agents.

L'ensemble des syndicats ont réclamé en liminaire le dégel immédiat du point d'indice.

Déclaration liminaire de la CGT Fonction publique :

« La ministre s'était engagée devant les organisations syndicales à rouvrir la question du point d'indice dans le cadre des débats sur la rémunération du printemps 2014.

Elle a informé les syndicats le 16 janvier, par la télévision, qu'il n'en n'était plus question, le gel du point étant décidé pour 2014.

Pour la CGT le dégel du point reste la première priorité, dès 2014.

Pire, en liant ce même jour une « ré-écriture efficace de la Fonction publique » au dégel "possible" du point d'indice en 2015, la ministre a lié le dégel du point et l'issue des négociations que nous allons ouvrir cette année.

La CGT négociera, mais pas dans l'état d'esprit défini par la ministre. Le point d'indice est une question immédiate.

Dans ses vœux du 28 janvier, la ministre fixe une ambition de « modernisation et de rénovation du cadre d'exercice de la Fonction publique ».

La CGT a toujours affirmé qu'elle était prête à des évolutions de la Fonction publique, mais dans un cadre statutaire cohérent.

Ce qui entraîne des conséquences en termes de reconstruction de la grille indiciaire, de place et de fondement de l'indemnitare.

Nous rappelons que les organisations syndicales ont demandé le retrait du projet de décret et de circulaire sur le nouveau régime indemnitaire, qui aurait du être une conséquence des négociations ouvertes en 2014, et non un préalable.

La CGT rappelle qu'un cadre statutaire cohérent suppose, par exemple, de ne pas manipuler le mode de calcul de la retraite des fonctionnaires à l'occasion d'une intégration de l'indemnitare dans la grille.

Notre syndicat a d'ailleurs fait des propositions de sortie de la capitalisation sur les primes, facilitant la prise en compte de leur intégration pour la retraite.

Promouvoir un cadre statutaire cohérent, c'est aussi faire évoluer le "service actif" pour reconnaître la pénibilité. Nous y sommes prêts.

La CGT ne campe pas sur la défense du statu quo, mais refusera toute fragilisation supplémentaire du statut, dans le cadre de cette négociation comme sur les autres sujets.

Concernant les délais et le calendrier :

Nous demandons que de premières mesures puissent être mises en oeuvre dès 2015, ce qui suppose de comprimer le calendrier, en particulier pour la négociation sur la grille indiciaire.

La ministre évoque une période transitoire de 5 à 10 ans. Pour la CGT, il est difficilement concevable que le gouvernement s'engage au-delà de son mandat, qui se clôt en 2017.

La CGT rappelle au gouvernement ce que l'expérience des gouvernements précédents aurait du nous apprendre.

Un contexte de restriction budgétaire, de restructuration de services, de réduction d'effectifs, d'abandon de missions publiques, est la meilleure façon d'hypothéquer une négociation sur la modernisation de la Fonction publique, de ne pas ouvrir la voie d'un succès.

Pour terminer et corriger les erreurs ministérielles, la CGT rappelle qu'il n'y a pas eu d'accord sur la grille de la catégorie C (contrairement à ce que dit la ministre dans son discours du 28 janvier), et que d'ailleurs les décrets ne sont toujours pas parus, ce jour 30 janvier, pour une application au 1er février ! »

En réponse, la Directrice Générale annonce la parution des décrets de mise en oeuvre de la grille de la catégorie C le lendemain 31 janvier, pour une effectivité au 1^{er} février comme prévu.

L'ensemble des décrets et arrêtés pour les trois versants de la Fonction publique ont bien été publiés le 31 janvier, et sont donc applicables au 1er février.

Les points autres que de méthode et de vocabulaire ont été renvoyés à l'arbitrage ministériel : c'est l'objet de la réunion courant février avec la ministre.

La principale demande quasi unanime est de remonter dans le temps les séquences de négociation sur la rémunération et la grille statutaire (séquences 1, 3 et 5), de façon à permettre une prise en compte budgétaire dès 2015. Le calendrier d'établissement de la loi de Finances commence en février et se clôt en décembre de l'année qui précède. Une fin des négociations sur la grille en février 2015 pourrait signifier dans ce cas une prise en compte financière à partir de 2016. La ministre arbitrera ce point.

La DGAFP affirme que le calendrier de discussion de la politique salariale dès mai 2014 permettra d'insérer ses conclusions dans le débat sur le budget triennal 2015-2017.

La CGT, comme d'autres organisations, demande que la discussion salariale soit annuelle, et ne soit pas enfermée dans le cadre du plan triennal.

La question de la conséquence de l'évolution des rémunérations sur le niveau des pensions a été soulevée dans la discussion. Ce qui pose le problème des compétences de la nouvelle commission spécialisée "retraite" du Conseil Commun de la Fonction Publique, dont la création a été décidée par la ministre.

La CGT a rappelé sa proposition de "sas" d'entrée sans concours en catégorie C pour les candidats sans qualification. Cette proposition a aussi pour objet de rétablir le principe du recrutement par concours en catégorie C, qui n'est plus respecté par l'ampleur des recrutements directs sans concours d'agents qualifiés en échelle 3. Cette proposition devra pour la CGT prendre sa place dans le débat statutaire.

La question de la formation n'est pas abordée alors que les besoins sont réels pour la promotion sociale des agents et pour accompagner la mobilité.

La CGT considère que l'ouverture d'un point spécifique de discussion sur la prise en compte du niveau du SMIC dans la grille, dans le cadre du débat sur la rénovation des grilles, est destiné à ouvrir la question d'une prise en compte des primes pour ne pas relever le bas de la grille Fonction publique au niveau du SMIC. Elle a demandé le retrait de ce point, le SMIC devant être pris en compte pour reconstruire la grille dans son ensemble.

Ce sentiment était largement partagé par les organisations syndicales.

Ci après le calendrier prévisionnel de la négociation, tel que proposé le 30/01/2014.

Thèmes						
I- Rénover l'architecture statutaire et la politique salariale			II- Améliorer et simplifier les parcours professionnels			
1	I-1- Le cadre de la politique salariale	Cadre triennal, outils de la politique salariale.	Mai 2014 2 réunions			
2				II-1- La gestion des emplois	Prospective sur l'emploi public, la mobilité (procédures, outils, acteurs, instances), bassin d'emploi, modalités de recrutement	Juin 2014 3 réunions
3	I-2- L'architecture et la gestion statutaire	Explication des catégories statutaires (niveaux, diplômes), structuration des corps et cadres d'emplois en grades. Avancements, propro, durée des carrières, accès aux grades d'avancement	Juillet-Oct. 2014 5 réunions			
4				II-2- La gestion des agents (FPE + FPT + FPH)	Rôle des CAP, attractivité des territoires, lignes directrices de gestion, corps inter fonctions publiques. Et par versant : comment clarifier et simplifier le paysage statutaire, nos structures de gestion et les responsabilités en matière de gestion des agents ?	Octob.-Nov. 2014 (3 réunions + 2 spé. à chaque versant)
5	I-3- La rénovation des grilles	De nouveaux espaces de rémunération, un nouvel équilibre entre l'indiciaire et l'indemnitaire, la transparence des régimes indemnitaires	Déc. – Fév. 2015 6 réunions			



Paris, le 28 janvier 2014

Madame Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Réforme de l'Etat, de la
Décentralisation
et de la Fonction publique
80, rue de Lille
75700 PARIS

Lettre ouverte à Madame la Ministre,

Le projet de création d'une Indemnité de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat (IFSEEP), ayant vocation à se substituer à la Prime de fonctions et de Résultats (PFR), présenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat le 6 novembre 2013 n'a pas recueilli d'avis favorable des organisations syndicales. Seule la CGC s'est abstenue, les autres organisations ont voté contre.

Malgré ce rejet quasi-unanime, vos services ont convoqué ce mercredi 22 janvier 2014 les organisations syndicales à une réunion de concertation sur la circulaire d'application de l'IFSEEP, alors que le décret n'est pas paru au Journal Officiel et que la version actualisée du projet n'a pas été communiquée.

Vous comprendrez aisément qu'une telle tentative de passage en force n'est pas de nature à établir un dialogue social serein.

Nos organisations étaient, et demeurent, favorables à l'abandon de la PFR dont nous avons pu constater les aspects négatifs sur la mobilité et sur la rémunération des personnels de par son caractère individualisé.

L'IFSEEP, se révèle aujourd'hui être un système de rémunération, plus complexe, allant vers plus d'individualisation et tout aussi néfaste pour la mobilité. A bien des égards, elle nous semble aggraver la situation créée par la PFR.

Nous considérons qu'il n'y a aucun caractère d'urgence à étendre à l'ensemble des corps de la FPE un nouveau régime indemnitaire de ce type. Il devrait s'inscrire dans une réflexion plus globale sur les rémunérations.

Nous adhérons à votre proposition d'un rééquilibrage du régime indemnitaire dans le revenu global au profit du traitement indiciaire. Or l'IFSEEP prend l'orientation inverse.
Décider, aujourd'hui, d'une nouvelle conception de l'indemnitaire, c'est préempter des choix qui pourraient être révisés à moyen terme.

C'est pourquoi, les organisations syndicales signataires vous sauraient gré, Madame la Ministre, de prendre les mesures nécessaires à la non publication du décret sur l'IFSEEP et de surseoir aux travaux sur la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire, dans l'attente des discussions engagées dans le cadre de l'agenda social sur les parcours professionnels et les rémunérations.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la CFDT Fonctions publiques
Brigitte JUMEL



Pour la CFTC -FAE
Denis LEFEBVRE



Pour la CGT Fonction Publique
Jean- Marc CANON



Pour l'UIAFP-FO
Christian GROLIER



Pour la FSU
Bernadette GROISON



Pour Solidaires Fonction publique
Thi-Trinh LESCURE



Pour l'UNSA Fonction publique
Guy BARBIER



L'Intersyndicale femmes regroupe des militant-es de la CGT, de la FSU, et de l'Union Syndicale Solidaires qui travaillent ensemble depuis 1998. Leur but est d'organiser chaque année des journées intersyndicales de formation "femmes" sur deux jours qui rassemblent entre 300 et 400 participant-es venu-es de toute la France, et de secteurs divers.

Les années précédentes, nous avons travaillé sur les thèmes :

- 1998 : Femmes, Travail, Syndicalisme.
- 1999 : Conditions de vie - Conditions de travail.
- 2000 : Violences faites aux femmes ; Pauvreté/Précarité ; Mondialisation.
- 2001 : Famille/École/Travail : comment se reproduisent les inégalités.
- 2002 : Égalité professionnelle ; Les effets de la mondialisation sur le travail des femmes.
- 2003 : Égalité formelle - égalité réelle ; Les politiques familiales ; Les femmes immigrées en France.
- 2004 : Retraites ; Protection sociale ; Europe ; Féminisme et syndicalisme
- 2005 : Femmes et Europe ; Femmes et syndicalisme ; Être féministe aujourd'hui.
- 2006 : Femmes et Précarité ; Le féminisme : un mouvement pour construire de l'universel et des droits.
- 2007 : Prostitution ; Éducation ; Formation professionnelle ; Émancipation/Égalité/Sexualité.
- 2008 : Bilans égalité professionnelle ; Mai 68 : une nouvelle étape vers l'émancipation des femmes ? ; Corps des femmes : normes, représentation, contrôle, ordre moral.
- 2009 : Les nouvelles lois sur la bioéthique ; Femmes et santé au travail ; Les emplois de services à la personne ; Femmes et migration dans la mondialisation.
- 2010 : Les femmes et la crise ; 40 ans du mouvement féministe ; Parentalité dans l'entreprise ; Femmes et guerres.
- 2011 : Violences ; Femmes immigrées et syndicalisme ; Inventer une culture de la mixité ; Pour un langage égalitaire.
- 2012 : Lesbophobie et travail, femmes dans les révolutions arabes, égalité professionnelle dans la Fonction publique, femmes et sport.
- 2013 : Femmes et austérité en Europe ; Corps, images de soi, publicités sexistes ; Stéréotypes et égalité professionnelle ; Femmes face à l'extrême droite.



Créa : ivania.ap@wanadoo.fr

Cette formation se veut un lieu de réflexions, d'échanges et de confrontations qui permet d'approfondir les questions revendicatives sur nos lieux de travail et de poser la question de la place des femmes dans les syndicats.

À l'initiative de la CGT, de la FSU, et de l'Union syndicale Solidaires

Journées Intersyndicales Femmes

> 20 et 21 mars 2014

- > Politiques publiques : des obstacles à l'égalité ?
 - > Un siècle de travail des femmes
 - > Égalité professionnelle : un pas en avant, deux pas en arrière ?
 - > Retour sur les questions de genre



Formation - Débat

Bourse du Travail de Paris - 85, rue Charlot - 75003 Paris

Ⓜ République ou Filles du calvaire

Jeudi 20 mars 2014

9 h - 10 h : Accueil des participant-es

10 h - 11 h 30

• POLITIQUES PUBLIQUES : DES OBSTACLES À L'ÉGALITÉ ? •

• Séverine LEMIERE

Économiste - Université Paris 5

• Jeanne FAGNANI

Sociologue - Directrice de recherche - Université Paris 1

• Pauline DOMINGO

Économiste - CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales)

→ Débat

14 h 30 - 17 h 30

• UN SIÈCLE DE TRAVAIL DES FEMMES •

• Margaret MARUANI

Sociologue - CERLIS/CNRS

• Monique MERON

Statisticienne - INSEE

Auteures du livre : « Un siècle de travail des femmes en France »

→ Débat

Théâtre Forum : « C'est pas rose »

17 h 45 Pot féministe

Vendredi 21 mars 2014

9 h - 11 h

• ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : UN PAS EN AVANT, DEUX PAS EN ARRIÈRE ? •

• Rachel SILVERA

Économiste - Université Paris Ouest / Nanterre-La Défense

• Interventions de la CGT, FSU, Union syndicale Solidaires

→ Débat

13 h 30 - 16 h 30

• RETOUR SUR LES QUESTIONS DE GENRE •

• Elsa DORLIN

Philosophe - Université Paris 8

• Focus : attaques contre le "gender" à l'école

→ Débat

À l'initiative de la CGT, de la FSU, et de l'Union syndicale Solidaires

